

# Aide à la jeunesse : le radeau

Pendant des années, la protection de l'enfance a souffert dans l'ombre d'un silence politique. Les récentes mobilisations, alertes judiciaires et tentatives de réinvestissement public montrent une chose : si le système n'est pas mort, il revient de très loin.

Isabelle Philippon (CSCE)

**E**n 2021 et 2022, un double dossier d'*Ensemble* ! alertait sur l'état critique de la justice de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (1). La réforme impulsée par le « Code Madrane » (2018), censée déjudicier l'aide, avait laissé un secteur désorienté. Entre juges dépossédés et administration communautaire frileuse, les tensions étaient vives. Le constat, alors, était clair : urgence partout, moyens nulle part.

Comment les choses ont-elles évolué depuis lors ? Comment le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles constitué à l'été 2024 considère-t-il le secteur de l'aide à la jeunesse ? Sur le terrain, comment s'est-on mobilisé ? Quelles réalités nouvelles ont-elles émergé, et quelles réponses y apporter ? Pleins feux sur un secteur qui crie son mal-être et son impuissance depuis longtemps.

## Automne 2022 : le cri public des juges bruxellois

Le 19 octobre 2022, les 14 juges de la jeunesse de Bruxelles publient une carte blanche dans *Le Soir* (2). Leur constat est sans appel : le système de l'Aide à la jeunesse est en rupture, incapable d'assurer sa mission de protection des mineurs pourtant prévue par la loi.

Pas de places en institution, pas de suivi adapté, pas de moyens. Résultat : des enfants en grave danger laissés en famille, ou transférés d'un lieu d'accueil à l'autre, parfois hébergés... à l'hôpital, faute de mieux. Sans pathologie, sans soins requis, sans encadrement éducatif, mais faute de place ailleurs.

La carte blanche détaille plusieurs situations glaçantes : Anabella, 15 ans, hospitalisée depuis six mois, sans motif médical ;

Maurice, 5 ans, déplacé d'urgence en urgence pendant cinq mois ; Julia et Anna, 4 et 6 ans, maltraitées puis séparées faute de place commune ;

Mireille, 16 ans, en errance institutionnelle, sa scolarité brisée.

513 enfants étaient alors sur liste d'attente pour un placement à Bruxelles. Trois ans pour obtenir une place dans certaines tranches d'âge. Des délais qui rendent caducs les mécanismes de protection et qui laissent certains mineurs devenir majeurs... sans jamais avoir été protégés. « Nous refusons d'être les complices d'une maltraitance institutionnelle, écrivent les juges. Aucun argument budgétaire ou immobilier ne justifie qu'un Etat renonce à protéger ses enfants. »

Valérie Glatigny, ministre de l'Aide à la jeunesse de l'époque (MR), répond alors en rappelant les 12 millions d'euros supplémentaires injectés depuis le début de la législature 2019-2023, et les 80 nouvelles prises en charge créées, tout en insistant sur

et handicap », souligne-telle en substance.

## La capitale, territoire d'urgence : le combat du Collectif bruxellois

La juge Michèle Meganck, que nous avions rencontrée à la fin 2021 et que nous revoyons pour faire le point près de quatre ans plus tard, attire également l'attention sur la situation particulière à Bruxelles, où les jeunes mis en autonomie ne trouvent pas de logement avec les moyens qui leur sont attribués : « On leur alloue la même somme à Bruxelles que dans le Hainaut, par exemple, où les logements sont nettement plus abordables. » Et aussi : vu le prix de l'immobilier et la pression démographique, « on manque de places en institutions à Bruxelles, et quand un jeune doit être placé en IPPJ, on doit l'envoyer loin, faute d'institution de ce genre dans la capitale. Un déracinement de plus... »

Le Collectif bruxellois des acteurs de l'aide et de la protection de la jeunesse

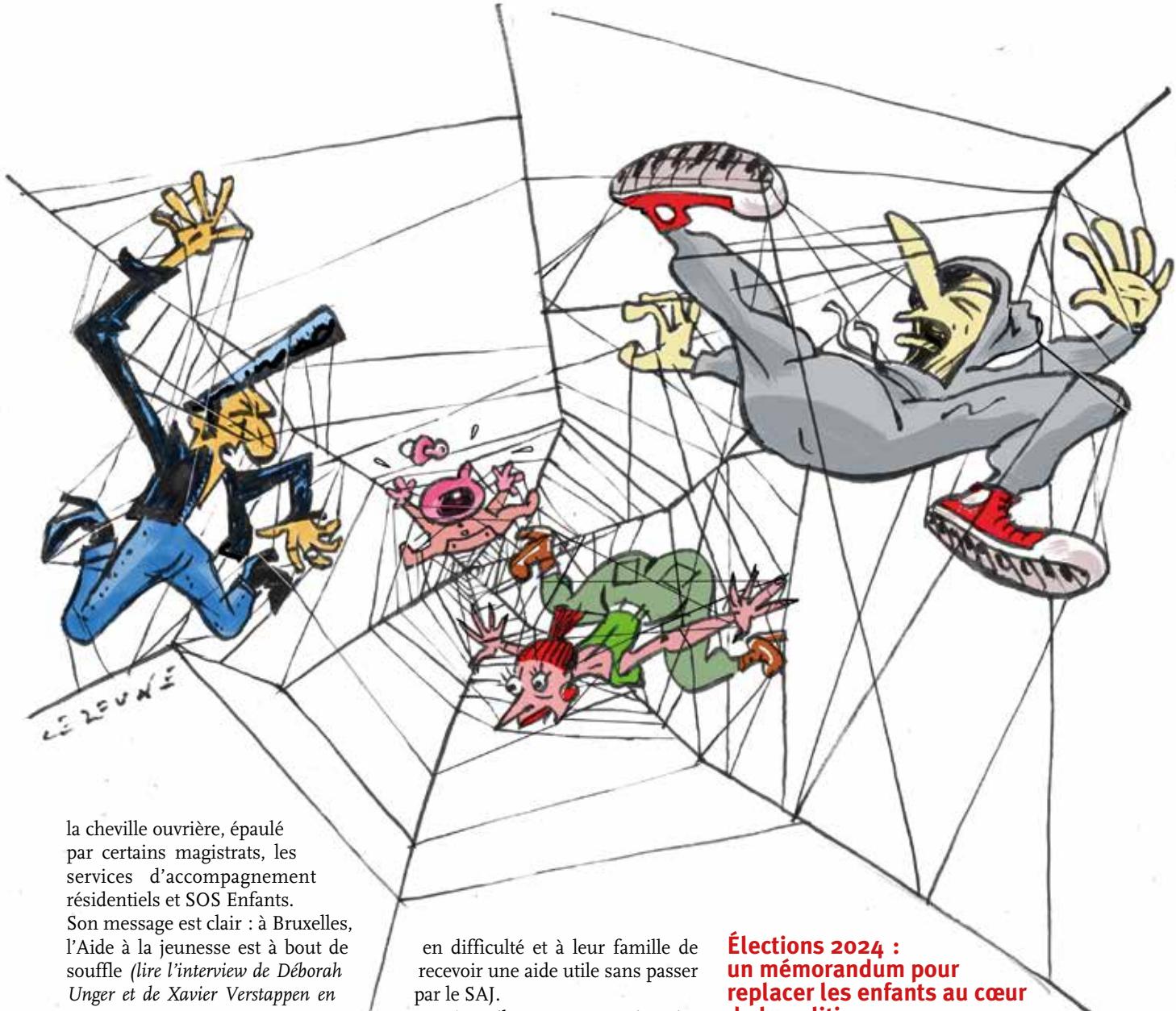
**« Aucun argument budgétaire ou immobilier ne justifie qu'un Etat renonce à protéger ses enfants »**  
**(les juges de la jeunesse)**

les efforts en matière de prévention pour éviter les placements.

Elle renvoie partiellement la responsabilité à d'autres niveaux de pouvoir : « La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut, à elle seule, répondre aux besoins des jeunes en situation de croisement entre justice, santé mentale

est né, en novembre 2022, de cette réalité brutale : l'absence chronique de prises en charge pour les jeunes en détresse. Qu'il s'agisse de structures d'hébergement ou de services d'accompagnement en milieu de vie, Bruxelles manque cruellement de solutions pour honorer le droit à la protection. Le SPJ de Bruxelles en a été

# de la méduse ?



la cheville ouvrière, épaulé par certains magistrats, les services d'accompagnement résidentiels et SOS Enfants.

Son message est clair : à Bruxelles, l'Aide à la jeunesse est à bout de souffle (*lire l'interview de Déborah Unger et de Xavier Verstappen en p. 72*).

L'engagement du Collectif est simple et assumé : pas de dispersion des revendications, un seul point à l'agenda : le manque de places pour les mineurs en danger.

## 2023 : de nouveaux outils

La carte blanche publiée dans *Le Soir* en 2022 a décidément fait tache d'huile. Dans la foulée, outre le Collectif bruxellois, on aussi vu la naissance des Conseils de prévention rassemblant les services d'aide spécialisée (dans le jargon : les « services non mandatés » - *lire l'encadré en p. 82*) tels les AMO (Accueil en milieu ouvert), qui permettent aux jeunes

en difficulté et à leur famille de recevoir une aide utile sans passer par le SAJ.

Les Conseils communautaires intersectoriels (CCIS) ont également été portés sur les fonts baptismaux. Ils rassemblent, par arrondissement, des représentants de tous les services et institutions actives dans l'aide et la protection de la jeunesse (dans le jargon : les « services mandatés ») ce qui, à Bruxelles, représente une centaine de personnes. Ces Conseils communautaires visent à rendre possible l'intersectorialité, c'est-à-dire les échanges d'informations entre les services, et la recherche en commun des solutions les mieux adaptées aux jeunes concernés (*lire à ce propos l'interview croisée de Valérie Latawiec et de Cédric Lammens, en p. 66*).

## Élections 2024 : un mémorandum pour replacer les enfants au cœur de la politique

À quelques mois des élections, une cinquantaine d'organisations de défense des droits de l'enfant, dont la CODE, UNICEF Belgique et la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, sonnent l'alarme (3). Le message de ce mémorandum des acteurs des droits de l'enfant est sans ambiguïté : dans un pays aussi riche que la Belgique, un enfant sur cinq vit encore dans la pauvreté. « *L'heure n'est plus aux ajustements à la marge*, soulignent en substance les signataires. *Il faut une politique globale, cohérente, à la hauteur de l'urgence.* »

Le texte dresse des constats accablants : précarité grandissante, accès

Michèle Meganck, juge à Bruxelles, est l'une des instigatrices et signataires du cri d'alarme lancé par 14 juges de la jeunesse sous la forme d'une carte blanche dans *Le Soir* à l'automne 2022. « Depuis lors, dit-elle, la situation n'a pas fondamentalement changé. »



⇒ inégal aux soins, à l'éducation, au logement, violence structurelle dans les institutions, émiettement institutionnel qui empêche toute politique efficace.

Les crises récentes – sanitaire, énergétique, géopolitique –, souligne-t-il également n'ont fait qu'aggraver les inégalités, avec des effets directs sur les enfants les plus vulnérables.

Le mémorandum avance une série de recommandations transversales que les signataires estiment incontournables :

- Un ministre des droits de l'enfant au niveau fédéral pour coordonner l'ensemble des politiques.
- Un plan d'action interfédéral clair, avec suivi, budget et indicateurs.
- Des données fiables, centralisées, désagrégées, pour objectiver les besoins.
- Une vraie participation des enfants, avec le droit de vote dès 16 ans, et l'intégration des droits de l'enfant dans la formation des enseignants et des professionnels.

Le mémorandum décline ses revendications en plusieurs fiches thématiques, espérant ainsi dessiner une feuille de route pour le futur gouvernement. Lutte contre la pauvreté par la revalorisation des revenus sociaux et des logements accessibles, meilleur accès aux soins de santé et de santé mentale, accent mis sur la prévention dans le domaine de l'aide à la jeunesse, etc.

Autant dire que, depuis lors, la désillusion est totale : les mesures décidées par l'Arizona, telle celle, emblématique, de la limitation des allocations de chômage à deux ans, ne font que fragiliser davantage les plus précaires et, par conséquent,

les enfants vivant au sein de familles touchées de plein fouet par cette mesure.

## La déclaration de politique communautaire du gouvernement de la FWB...

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fraîchement constitué à l'été 2024 affirme entendre ces appels. Dans sa déclaration de politique communautaire 2024-2029 (4), il proclame : « Chaque enfant, chaque jeune doit être protégé, accompagné, éduqué avec bienveillance. [...] C'est pourquoi l'enfance en danger et en difficulté sera une priorité du gouvernement. »

L'exécutif promet une réforme structurelle du secteur, une hausse des moyens et une meilleure coordination intersectorielle. Il envisage notamment de regrouper les compétences de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse sous un même ministère, et de « dégager une stratégie transversale de prévention générale » incluant enseignement, sport et santé.

Surtout, il reconnaît la nécessité de sortir des logiques en silo : « Il s'agit ici d'appréhender l'enfant et le jeune de façon holistique et non de travailler sous une logique de silo, contre-productive pour le mineur. »

Décidément très lucide, le texte déclare : « Il est impératif que les différents services et acteurs impliqués collaborent davantage, y compris au niveau administratif, notamment afin d'éviter que ces jeunes ne doivent in fine être pris en charge par l'aide à la jeunesse faute de prises en charge adéquates. »

Une attention particulière est également promise aux mineurs étrangers non accompagnés (Mena), aux « bébés parqués » à l'hôpital, ainsi qu'aux jeunes en transition vers la majorité. L'objectif affiché : « une prise en charge transversale, précoce et intensive le plus rapidement possible. »

Enfin, l'exécutif souhaite doter la Fédération d'un véritable outil statistique pour piloter la politique publique et « monitorer les besoins en termes de capacités de prise en charge. »

## On avance, mais à trop petits pas

Si l'on ne considère les choses que sous l'angle de l'Aide à la jeunesse, le secteur a néanmoins fait l'objet d'un regain d'intérêt politique au cours de ces dernières années. Sous la législature précédente, la ministre Glatigny a créé de nouvelles places nouvelles, a octroyé des moyens supplémentaires au budget de l'aide à la jeunesse. Aujourd'hui, Valérie Lescrenier, ministre de l'Aide à la jeunesse (Les Engagés) au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le début de cette législature (*lire son interview en p. 76*) a impulsé neuf millions supplémentaires et structurels au budget, créé d'autres prises en charge, et commandé diverses études en vue d'objectiver les besoins du secteur.

Mais la situation est tellement dégradée, la crise si manifestement systémique, que le secteur ne parvient pas à se réjouir de ces avancées. Leur position se résume à ceci : « Ces moyens supplémentaires vont peut-être nous éviter de nous noyer totalement, mais certainement pas de sortir complètement la tête de l'eau. » Car les listes d'attente restent longues, les services débordés, et les enfants... toujours en danger.

## Un système maltraitant... pour tous

Si les enfants sont les premières victimes des défaillances du système, les professionnels de la jeunesse ne sont pas épargnés : juges, éducateurs, travailleurs sociaux, tous travaillent dans la frustration et l'impuissance. « Le secteur est maltraité lui aussi. On

**« L'heure n'est plus aux ajustements à la marge. Il faut une politique globale, cohérente, à la hauteur de l'urgence »**  
**(Mémorandum des acteurs des droits de l'enfant)**

## « Ces moyens supplémentaires vont peut-être nous éviter de nous noyer totalement, mais certainement pas de sortir complètement la tête de l'eau » (une travailleuse de l'aide à la jeunesse)

sait qu'on ne fait pas assez, qu'on abîme les enfants qu'on prétend sauver. »

Depuis dix-neuf ans qu'elle est juge, Michèle Meganck a vu la situation se transformer. Pas forcément plus de dossiers, mais des situations infinitiment plus complexes : précarité extrême, isolement social, troubles psychiatriques, parents dépassés, enfants aux besoins multiples. « Chaque dossier est un roman de Zola », dit-elle.

« En théorie, l'intersectorialité, c'est-à-dire la collaboration entre les différents services, c'est intéressant, admet la juge, mais dans les faits on ne voit pas grand-chose de concret : quand un jeune en difficulté se fait renvoyer de son institution parce que son handicap devient difficile à gérer, ou parce qu'il s'est montré violent, bonne chance pour trouver un lieu où le reloger, avec ou sans ce fameux Conseil intersectoriel ! »

« Les problématiques auxquelles le secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse, en ce compris la justice de la jeunesse, doit faire face se sont incroyablement complexifiées. Un seul exemple qui en dit long : jusqu'il y a peu, les juges de la jeunesse bruxellois ordonnaient en moyenne une cinquantaine de mesures d'observation protectrices pour des mineurs (NDLR : cette mesure qu'on appelait avant « mise en observation » touche la personne atteinte d'un trouble psychiatrique qui doit être surveillée, examinée de manière approfondie sur une période limitée) ; maintenant, on en est à peu près à 10 par mois ! Cela prouve à quel point la santé mentale des jeunes s'est dégradée. »

« Les délais d'attente pour recevoir de l'aide appropriée sont beaucoup trop longs, dénonce encore la juge. Or, dans notre secteur, tout est toujours urgent. Si les jeunes n'obtiennent pas tout de suite l'aide dont ils ont besoin, leur situation se dégrade. Les jeunes

aux prises avec des souffrances mentales attendent en moyenne un an avant de recevoir de l'aide. En un an, il a tout le temps de décompenser, de se retrouver aux urgences psychiatriques d'un hôpital, et de se voir prononcer une mesure d'observation. Quand je fais une demande d'accompagnement pour un

l'intérieur du bâtiment Portalis, par un adolescent de 16 ans. Cet événement a déclenché une alerte au sein de la magistrature, inquiète face à la recrudescence de violences envers les juges. La magistrature ne s'est pas privée de rappeler le manque de places endémiques en IPPJ (Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse), tandis que Solayman Laqdim, délégué aux Droits de l'Enfant, estimait en substance que les juges de la jeunesse bruxellois avaient un penchant trop prononcé pour le placement en IPPJ, puisqu'avec leurs seules décisions, ils remplissaient la moitié des places dans ces institutions (lire son interview en p. 63).

« D'abord, il n'y a rien d'anormal à ce que nous remplissions la moitié des places, réagit Michèle Meganck, puisque Bruxelles compte la moitié des

Une cinquantaine d'associations ont publié un mémorandum en faveur des droits de l'enfant avant les élections de 2024 : leurs espoirs ont été largement douchés par l'Arizona.

## PRENDRE LE PARTI DES ENFANTS EN BELGIQUE ET DANS LE MONDE

### Mémorandum des acteurs des droits de l'enfant pour les élections de juin 2024



jeune au sein de sa famille, un an plus tard, si l'aide n'est toujours pas là – et elle l'est rarement – eh bien c'est le placement du jeune que je dois alors demander, tellement la situation familiale s'est dégradée. »

Quant à la prévention, la juge n'y croit pas comme solution miracle : « Vous pouvez faire toute la prévention que vous voulez, la pauvreté et le désespoir ne disparaîtront pas. »

### Juge agressé, fusillades à Anderlecht : des chocs successifs, mais pas de solution

Le 14 janvier 2025, un juge de la jeunesse à Bruxelles a été agressé, à

jeunes délinquants. Ensuite, on nous dit aussi que beaucoup de ces jeunes souffrent de troubles psychiatriques. Certes, mais cela n'empêche pas qu'il faille leur rappeler la règle. Et aussi : puisque le secteur psychiatrique ne parvient pas à prendre ces jeunes en charge, quel autre choix avons-nous que de les placer en IPPJ ? On nous conseille aussi, comme si nous ne le savions pas, d'avoir davantage recours à d'autres outils pour accompagner ces jeunes, telles les Équipes Mobiles d'Accompagnement (EMA), qui offrent un soutien au jeune et à ses proches dans le milieu familial. Il faut savoir qu'une quarantaine de jeunes sont sur une liste d'attente, à Bruxelles, pour cet accompagnement, et ↗

## AIDE ET PROTECTION DE LA JEUNESSE : CHIFFRES-CLÉS (EN EUROS)

### Budget global

2022 : 383 millions  
2023 : 360 millions  
2024 : plus de 450,8 millions (=> forte augmentation du budget sous la précédente législature)  
2025 : près de 460 millions

### Nbre de jeunes pris en charge en institutions (chiffres 2023)

42.975  
Dont 40.040 jeunes en difficulté ou en danger et 922 jeunes en difficulté ou en danger et ayant commis un délit (dans le jargon : « fait qualifié infraction »/FQI)  
Assez stable au cours des dernières années

### Capacité de prise en charge en FWB (2024)

Accompagnement dans leur milieu de vie : 360  
Investigation et évaluation dans le milieu de vie : 25  
Hébergement en régime fermé : 101  
Hébergement en régime ouvert : 144

### Aide consentie (Service d'Aide à la Jeunesse/SAJ) et aide contrainte (Service de Protection de la Jeunesse/SPI)

2022 : Aide consentie : 11.842  
Aide contrainte : 10.269  
2023 : Aide consentie : 12.627  
Aide contrainte : 10.544  
Total : 23.171

### Motifs d'intervention 2023

(Suspicion de) maltraitance (physique, psychologique ou sexuelle) : 9.181  
Difficultés des parents à assumer leur rôle parental : 10.735  
Difficultés financières et matérielles : 3.346  
Difficultés personnelles des parents : 10.725  
Difficultés personnelles du jeune : 10.942  
Problèmes relationnels au sein de la famille : 9.604  
Négligence : 5.538

⇒ que le délai d'attente est de minimum deux mois. Comment, dans ce cas, dit-on « stop » à un jeune qui s'est rendu coupable d'un délit ? »

Quelques semaines à peine après l'agression du juge de la jeunesse, la commune d'Anderlecht subissait une vague de violence sans précédent, liée au trafic de drogue. De quoi, une fois encore, alerter les responsables de l'ordre et les milieux politiques et susciter des réactions diverses. Julien Moinil, procureur du roi de Bruxelles depuis janvier 2025, a alors évoqué le cas d'un jeune impliqué dans une fusillade à la station de métro Clémenceau à Anderlecht, soulignant qu'il était un ancien mineur en danger, victime de violences familiales, avec un dossier ouvert dès l'âge de

**Dans la tempête des mesures politiques qui précipitent toujours davantage de personnes dans les flots démontés, chaque petite avancée crée l'espérance auquel les professionnels de terrain veulent se cramponner.**

quatre ans. Il a également mentionné que de nombreux enfants dans des situations similaires se retrouvaient sur des listes d'attente, sans prise en charge adéquate, ce qui, selon lui, contribue à leur dérive vers la délinquance. Face à cette situation, le procureur de roi a ouvert une enquête pour « abstention coupable », visant à déterminer pourquoi certains mineurs en danger ne recevaient pas l'aide nécessaire. Il a estimé qu'environ 400 jeunes étaient actuellement en attente d'une prise en charge adéquate, ce qui, selon lui, constitue une forme d'abandon institutionnel (5).

« *Le procureur du roi assène ce que nous disons depuis des années au sein des juges de la jeunesse*, conclut Michèle Megancck. *Il a décidé de ne plus rien laisser passer, d'envoyer un signal fort et clair auprès de ces mineurs délinquants qui se rendent coupables d'actes graves (ce ne sont pas des voleurs de pommes). Ces jeunes nous sont donc renvoyés. Mais si nous, à notre niveau de juges de la jeunesse, nous ne savons pas où les envoyer, ni quelle mesure de protection, d'aide, ou de sanction leur appliquer, en raison d'un manque endémique de places et d'un délai d'attente beaucoup trop long, c'est le serpent qui se mord la queue...* »

### Radeau de la Méduse : inventer une fin moins tragique ?

Des âmes encore en vie tendent leurs bras remplis d'espérance vers l'horizon où se dessine la silhouette d'un navire. Après des jours de cauchemar, espèrent les naufragés, leur salut est proche. Encore faut-il que leur appel au secours soit repéré à travers cet océan démonté.

Cette scène dramatique est l'œuvre du peintre français Théodore Géricault et constitue le plus célèbre de ses tableaux, Le Radeau de La Méduse, inspiré d'un naufrage bien réel

celui de la frégate La Méduse. Ce naufrage se terminera de manière dramatique, une tragédie à laquelle les acteurs et actrices de l'aide à la jeunesse espèrent toujours échapper. Dans la tempête des mesures politiques qui précipitent toujours davantage de personnes dans les flots démontés, chaque petite avancée crée l'espérance auquel les professionnels de terrain veulent se cramponner.

Le système revient de loin. Il s'est mis en mouvement. Valérie Lescrenier, comme les ministres des deux législatures précédentes, a obtenu une revalorisation du secteur. Elle a, se félicite-t-elle, commandé des études qui objectiveront les besoins afin de mieux affecter les moyens fatalement limités dans un contexte budgétaire serré. Dans le meilleur des cas, ces études déboucheront sur des données insoupçonnées jusqu'ici – les acteurs du terrain en doutent. Mais les enfants, eux, et celles et ceux qui sont censés les protéger, n'en peuvent plus d'attendre... □

(1) « Les juges de la jeunesse (de plus en plus) sur le fil, *Ensemble !* n°106, décembre 2021, et « Aide à la jeunesse : visions divergentes », *Ensemble !* n°107, mai 2022.

(2) <https://www.lesoir.be/art/carte-blanche-des-juges-de-la-jeunesse-crient-pour-ne-p-t-20010628-ZoKMJV.html>

(3) <https://lancode.be/publication/prendre-le-parti-des-enfants-en-belgique-et-dans-le-monde-memorandum-des-acteurs-des-droits-de-l-enfant-pour-les-elections-de-juin-2024/>

(4) [https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?eID=tx\\_nawsecure\\_d&u=o&g=o&hash=42b50671ba347bb8079d509f45c14ebb0bfbb947&file=fileadm\\_in/sites/portail/uploads/PDF/DPC2024-2029.pdf](https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?eID=tx_nawsecure_d&u=o&g=o&hash=42b50671ba347bb8079d509f45c14ebb0bfbb947&file=fileadm_in/sites/portail/uploads/PDF/DPC2024-2029.pdf)

(5) « Des mineurs en danger et à l'abandon », RTBF, 22 avril 2025, et « Le procureur de roi de Bruxelles ouvre une enquête pour abstention coupable », BX1#, 23 avril 2025.

# « L'aide à la jeunesse doit faire sa révolution copernicienne »

Pour Solayman Laqdim, délégué général aux droits de l'enfant depuis le début de l'année 2023, le secteur de l'aide à la jeunesse apporte des réponses insuffisamment adaptées aux besoins des jeunes et de leur famille. Les acteurs qui tentent d'aider les jeunes en grande difficulté, le nez dans le guidon, répètent ces mêmes réponses au fil du temps, et se heurtent à la même impuissance : « *Il est temps de remettre ces pratiques en question* », conclut-il.

Isabelle Philippon (CSCE)

**D**epuis le 1er février 2023, Solayman Laqdim a succédé à Bernard De Vos au poste de délégué général aux droits de l'enfant. Son mandat est de six ans, renouvelable une fois.

Criminologue de formation, il connaît de l'intérieur le secteur de l'aide et la protection de la jeunesse : après avoir travaillé longtemps comme éducateur dans les « quartiers », dans les services résidentiels généraux (SRG) et dans les services d'Action en Milieu Ouvert (EMA), il a été directeur-adjoint du Service de la Protection de la Jeunesse, et directeur de la prévention, à Liège.

## La lutte contre la pauvreté en tête des mesures utiles

« Tout au long de mon parcours professionnel, j'ai pu me rendre compte de cette vérité cruelle : les difficultés rencontrées par les jeunes sont étroitement liées à leur profil socioéconomique. La

pauvreté produit l'exclusion sociale. À commencer par de l'exclusion scolaire : quand j'étais directeur-adjoint du SPJ de Liège, j'accompagnais 400 jeunes : ils étaient bien sûr toutes et tous différents, mais ils partageaient quelques caractéristiques communes, parmi lesquelles un profil socioéconomique très bas. Un quart de ces jeunes étaient en décrochage scolaire depuis au moins trois ans, les autres – à part le cas, notable, d'un jeune qui fréquentait l'enseignement général – se trouvaient dans l'enseignement professionnel, spécialisé ou, dans le meilleur des cas, de qualification. C'est pour cela qu'il faut sans relâche militer en faveur d'une politique sociale ambitieuse, qu'il faut s'indigner, se mobiliser pour faire reculer la précarité. »

Pour Solayman Laqdim, il ne fait aucun doute que l'accès à un logement décent est la condition *sine qua non* d'une existence décente : « La politique du logement doit absolument



Solayman Laqdim a succédé à Bernard De Vos comme délégué général aux droits de l'enfant en février 2023.

figurer parmi les priorités absolues du gouvernement : non seulement c'est indispensable pour lutter contre l'exclusion sociale, mais les effets économiques d'une politique de logement ambitieuse sont en outre bénéfiques pour l'économie : tout le monde y gagnerait. »

**« Tout au long de mon parcours professionnel, j'ai pu me rendre compte de cette vérité cruelle : les difficultés rencontrées par les jeunes sont étroitement liées à leur profil socioéconomique. La pauvreté produit l'exclusion sociale. A commencer par de l'exclusion scolaire »**

# aide à la jeunesse

Le Conseil Consultatif des enfants et des jeunes compte 17 membres : ces jeunes contribueront activement à faire évoluer les pratiques dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Tel est en tout cas l'espoir du délégué général aux droits de l'enfant.



⇒ D'autres combats méritent d'être menés, tel l'individualisation des droits sociaux et l'accentuation des efforts de solidarité envers les personnes qui présentent plus de risques de basculer dans la pauvreté : « Les ménages monoparentaux – surtout des femmes seules avec enfants – sont quatre fois plus menacés par la pauvreté que les autres : il faudrait qu'ils puissent bénéficier d'une aide spécifique, cela éviterait que cette précarité se répercute sur leurs enfants. De même que les jeunes qui sont passés par le secteur de l'aide à la jeunesse : à leurs dix-huit ans, ils doivent prendre leur autonomie. Savez-vous qu'un jeune sur quatre dans cette situation est SDF deux ans plus tard ? »

## S'appuyer sur les compétences parentales

Interrogé sur le congestion du secteur, sur le manque chronique de places dans les institutions d'héber-

gement, le délégué aux droits de l'enfant estime qu'il faudrait s'appuyer davantage sur les compétences des parents (« les compétences parentales, précise-t-il, lorsqu'elles sont acquises, on les garde pour la vie : elles ne sont donc pas à confondre avec les capacités parentales, qui peuvent refleurir quand les conditions de vie sont difficiles ») : « Si on ne s'occupait que de ça, aider les parents à s'appuyer sur leurs compétences, le secteur de l'aide à la jeunesse ne serait pas congestionné. »

Mais cela nécessite des moyens humains, bien davantage que ceux qui sont dévolus à cette tâche aujourd'hui. « S'occuper d'un jeune en grande difficulté, cela suppose trois missions, poursuit le délégué général : 1/ la prise en charge du jeune, 2/ le travail avec les parents, 3/ travailler avec le jeune pour le préparer à son autonomie. Le secteur est tellement sous pression que

la prise en charge est très compliquée, faute de places en institution.

## Au SAJ, on tombe comme des mouches

Si on trouve une place pour un jeune en institution, c'est déjà une victoire, et ce même si l'institution en question n'est pas celle qui répond le mieux aux besoins de l'enfant. Mais après, c'est le service minimum, et ce n'est pas de la faute des travailleuses et des travailleurs qui font ce qu'ils peuvent : ils ne sont tout simplement pas assez nombreux pour remplir leurs autres missions. Pour encadrer quinze jeunes en institution, il y a 6,5 éducateurs (en équivalents temps plein) sept jours sur sept. C'est trop peu. Et pour peu qu'une éducatrice ou un éducateur tombe malade, eh bien c'est toute l'organisation qui est chamboulée. »

Quant au Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), qui est le premier réceptacle vers qui converge toutes les demandes d'aide, il est terriblement sous pression, estime Solayman Laqdim : « Ce sont surtout des jeunes que l'on envoie sur le terrain, visiter les familles. Les travailleuses et travailleurs plus expérimentés obtiennent souvent des fonctions qui leur permettent de rester au siège. Donc, ce sont des jeunes qui se rendent dans les familles, et parmi ces jeunes, une majorité de femmes, qui sont davantage attirées que les hommes par ce type de métier. Ces jeunes femmes, donc, ont souvent affaire à un type de public qui ne les juge pas légitimes – on peut le regretter mais c'est comme ça. Imaginez un peu une femme de 23 ans devoir annoncer à des parents désocialisés, parfois sous influence de drogue



## UN CONSEIL CONSULTATIF DES ENFANTS ET DES JEUNES

Pour aider à repenser ces pratiques, le délégué général aux droits de l'enfant compte beaucoup sur la parole des premiers intéressés, c'est-à-dire les jeunes eux-mêmes. C'est pourquoi il a décidé de créer un Conseil consultatif des enfants et des jeunes, visant à renforcer la participation des jeunes dans les décisions qui les concernent. « Il faut être cohérent : si l'on dit, d'un côté, que les aides ne sont pas optimales par rapport aux besoins des jeunes, de l'autre, il faut que ces jeunes puissent s'exprimer sur ce dont ils ont besoin et intégrer leur voix dans les processus décisionnels, en s'assurant que leurs préoccupations et leurs idées soient entendues et prises en compte. »

Ce Conseil, opérationnel depuis la rentrée, est composé de 17 jeunes de 12 à 16 ans. Il se réunit une fois tous les deux mois, et offre à ses membres l'opportunité de

partager leurs opinions sur des sujets tels que l'école, les réseaux sociaux, l'environnement, la santé mentale, et le harcèlement, et de participer à des activités autour des droits des enfants, tout en collaborant au maximum avec d'autres jeunes de la Communauté française.

« Le challenge, c'était d'arriver à constituer un Conseil vraiment représentatif : il fallait qu'il compte des jeunes parmi les plus vulnérables, certains établis dans les villes et d'autres à la campagne, que les filles et les garçons y soient en nombre plus ou moins équilibré, que s'y retrouvent des jeunes en situation de handicap, des jeunes en services résidentiels généraux et d'autres placés en IPPJ, etc. Ces jeunes vont nous aider à questionner nos pratiques, nos projets. Il ne s'agit pas de penser et d'agir "pour" eux, mais bien avec eux. »

ou d'alcool, qu'il va falloir placer leurs enfants... Pas étonnant que ces travailleuses s'épuisent, s'usent, tombent malades. Ces malades longue durée, difficiles à remplacer, retardent et compliquent encore les prises en charge. Les gens qui ont besoin d'aide sont fâchés et finissent par le montrer d'une manière parfois agressive. Et la réponse institutionnelle, en réaction, devient parfois maltraitante. C'est le cercle vicieux. »

## Des délais d'attente insensés

« Le délai d'attente moyen pour les cas "simples", c'est-à-dire des jeunes qui ne cumulent pas les risques, est de dix mois. Or, un jeune que l'on envisage de placer, vous pouvez bien vous imaginer que ce n'est pas pour des broutilles : c'est vraiment que la situation au sein de sa famille est grave, et qu'il faut agir. Alors, tout le monde dit "c'est grave il faut agir", mais comme il n'y a pas de places on n'agit pas. »

Pour les situations plus complexes, si le jeune présente une accumulation de troubles et de facteurs de risques (troubles du comportement, troubles mentaux, etc.), alors là, c'est pire : « Pour les jeunes qui concentrent plusieurs types de vulnérabilité, le délai d'attente est d'environ quatre ans. »

Ces délais d'attente insensés participent bien entendu à l'accroissement des difficultés : « Lorsqu'on identifie un jeune en difficulté, si on ne peut pas lui apporter rapidement l'aide nécessaire, ses difficultés augmentent, bien sûr. C'est ainsi que les jeunes qui se retrouvent dans les IPPJ, par exemple, sont souvent des jeunes qui ont eu un dossier ouvert à l'aide à la jeunesse, mais qu'on n'a pas pu aider, et pour qui la situation s'est donc dégradée. Le secteur de l'aide à la jeunesse est le réceptacle de toutes les détresses des jeunes et des familles, et n'est pas outillé pour y répondre. »

## Un Service d'Aide à la Jeunesse

Le mauvais « rapport qualité-prix » des placements

Le fait que le travail avec les familles ne puisse pas être mené dans de bonnes conditions en raison de la charge de travail trop lourde du personnel – et aussi, souvent, de l'éloignement géographique, les jeunes étant rarement placés dans une institution proche du domicile familial – a pour conséquence que les jeunes restent longtemps en institution, ce qui chronicise les difficultés.

Sans compter que cet hébergement a un coût : « Le coût annuel d'un placement dans un service résidentiel général (SRG) - c'est-à-dire un service "de base", pour les cas "simples" – est de 58.000 euros. Pour un jeune placé de ses cinq ans jusqu'à ses dix-huit ans, faites le calcul ! Et souvent, ce sont plusieurs enfants par famille qui sont placés : ces chiffres donnent le vertige. » Imaginons à présent - ces situations arrivent fréquemment - que ces enfants aient été placés parce que les parents ont été expulsés de leur logement et se retrouvent à la rue, ou bien vivent dans un logement insalubre : « Si on avait mis un appartement à la disposition de cette famille et qu'on l'avait entourée de manière intensive pendant deux ans, on peu de temps on aurait amorti

nées 2000, on disposait de 84 places en IPPJ ; aujourd'hui, il y en a 244, soit trois fois plus. Les magistrats n'arrêtent cependant pas de clamer qu'il faut davantage de places. Et le parquet de faire entendre que "ça suffit avec le laxisme de la justice vis-à-vis des mineurs, qu'il faut davantage sanctionner". Avec une politique comme celle-là, vous pourrez refaire la même interview dans vingt ans, et avec les places en IPPJ qui se seront décuplées : on fera toujours le même constat. »

Faut-il en déduire que Solayman Laqdim se montre critique vis-à-vis du travail des juges, critique qui hérisse par ailleurs la juge de la jeunesse Michèle Meganck (lire en p. 61) ? « J'ai beaucoup de respect pour le travail des

## « A leurs dix-huit ans, les jeunes accompagnés par l'aide à la jeunesse doivent prendre leur autonomie. Savez-vous qu'un jeune sur quatre dans cette situation est SDF deux ans plus tard ? »

le prix de l'appartement et le coût de l'accompagnement de la famille : cette formule aurait été bien moins coûteuse que le placement des enfants, et aurait évité bien des traumatismes à toute la famille. »

## Il faut réinterroger ses pratiques

Interrogé sur la nécessité d'augmenter le budget de l'aide à la jeunesse, la réponse de Solayman Laqdim est tranchante : « Certes, les moyens ne sont pas suffisants. Pourtant, le point positif c'est que, depuis plusieurs années, les ministres responsables du secteur ont obtenu d'augmenter le budget de l'aide à la jeunesse. Mais, même si on doublait le budget, on ne résoudrait rien. La situation est comparable avec un foyer aux prises avec une fuite d'eau : on peut mettre des seaux sous la fuite, pour limiter les dégâts, mais ce sera sans fin. La seule manière de résoudre les choses, c'est de réparer la fuite d'eau. »

La transition avec l'exemple des places en Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) (NDLR : ces lieux d'hébergement accueillent des jeunes délinquants) est toute trouvée : « Au début des an-

juges de la jeunesse qui font un métier difficile : juger n'est pas simple. Comme tout le monde dans le secteur, les juges font ce qu'ils et elles peuvent au sein d'un système défaillant. Les magistrats sont tributaires de la politique criminelle des parquets : que cette politique change – et aujourd'hui, le ton est au durcissement et à la sanction –, et tout change : les IPPJ explosent et, faute de places, les jeunes ne reçoivent pas l'encadrement qu'ils devraient recevoir. »

La conclusion du délégué général aux droits de l'enfant est la suivante : « La façon dont le secteur vient en aide aux jeunes n'est pas optimale : on répète inlassablement des actions dont le "rapport qualité-prix" est mauvais. Il faudrait opérer une révolution copernicienne. Une révolution pensée sur le long terme, car le grand "big bang", ça ne fonctionne pas. Chacun, dans le secteur doit interroger ses pratiques : les déléguées, les conseillers, les éducateurs, les juges, le parquet, le monde politique, etc. Il faut tout repenser sur le long terme, en dépassant les positions purement idéologiques et en abordant les choses de manière transversale. Alors, peut-être qu'un jour on n'aura plus besoin de davantage de places en centre fermé... » □

# Les choses évoluent, mais la situation reste difficile

Valérie Latawiec, conseillère en chef au Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) de Bruxelles, et Cédric Lammens, coordinateur de zone à Bruxelles, sont des témoins de choix des difficultés du secteur. La fatigue, le découragement, le manque de moyens, ils connaissent. Mais ils restent néanmoins combatifs et, à certains égards, positifs. Regards croisés.

Isabelle Philippon (CSCE)

**E**nsemble ! : Nous avons publié, en 2021 et 2022, deux dossiers sur le secteur de l'aide à la jeunesse. Depuis lors, le secteur a connu des grèves, des cartes blanches ont été publiées : les choses ont-elles changé ces dernières années ?

**Valérie Latawiec** : Certaines choses ont changé, évolué très concrètement ; d'autres changements ont été initiés qui, du moins nous l'espérons, vont porter leurs fruits avec le temps.

**Cédric Lammens** : La fonction que j'exerce – coordinateur de zone – témoigne déjà, à elle seule, de l'évolution du secteur. Les coordinateurs de zone ont fait leur apparition dans le paysage institutionnel de l'aide à la jeunesse en décembre 2023, suite aux modifications apportées au décret Madrane. On compte cinq coordinateurs de zone, un dans chacune de ces zones : Bruxelles, Namur Nivelles Dinant, Huy-Liège-Verviers, Mons Tournai, Charleroi, Arlon-Marche et Neufchâteau. On a instauré cette fonction parallèlement aux gardes des Conseillers de l'aide à la jeunesse et directeurs de la protection de la jeunesse du vendredi soir et des week-ends/jours fériés qui n'existaient pas jusque-là, alors que la nécessité de pouvoir être joints en cas d'urgence en dehors des « heures de bureau » est inhérente à nos missions. Gérer ces gardes fait partie des tâches des coordinateurs de zone, mais leur travail ne se limite pas à cela bien sûr. Nous avons surtout une mission de facilitateur : notre maître-

mot est l'intersectorialité, c'est-à-dire les collaborations entre le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), et les différents partenaires au sein du monde associatif et du monde judiciaire. Ces partenariats sont essentiels pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et des familles. Or, le secteur est tellement sous tension et est tellement diversifié que les informations passent parfois difficilement d'un service à l'autre. Et les différents acteurs qui œuvrent dans le domaine de l'aide à la jeunesse se connaissent souvent assez mal : nous tentons donc de créer du lien entre tous ces services.

L'intersectorialité incarne vraiment un des exemples où on a dépassé le stade des bonnes intentions. On a aujourd'hui une vraie politique intersectorielle, qui se développe de plus en plus et guide toutes nos actions.

**Concrètement, sur le terrain comment se manifeste cette intersectorialité ?**

**C.L.** : Le secteur de l'aide à la jeunesse intervient souvent quand la situation du jeune est déjà très dégradée : avant

cela, le plus souvent, d'autres – la famille, l'école, les proches - ont tenté, en vain, de résoudre les problèmes. Et donc, lorsque l'aide à la jeunesse entre en piste, elle est souvent confrontée à des situations très complexes, à des jeunes qui se trouvent dans des difficultés pluridimensionnelles : ils peuvent par exemple souffrir de troubles mentaux, vivre des situations très pénibles dans leur milieu familial, se trouver en situation de décrochage scolaire, être très précarisés sur le plan socioéconomique, flirter parfois avec la délinquance, etc. Face à ces jeunes à la croisée des secteurs, ces jeunes « incasables » comme on l'entend parfois (je réfute ce qualificatif), il arrive que les services, qui sont toujours sur la corde raide, soient tentés de se renvoyer la balle : « *Ce jeune, c'est plutôt pour ton service que pour le mien* ». C'est compréhensible, mais ce n'est pas l'idéal pour les jeunes. Ce dont ils ont besoin, c'est que l'on réfléchisse ensemble – en « intersectorialité », c'est-à-dire par-delà les frontières de chaque service, de chaque institution, à la solution la meilleure pour eux, compte-tenu de l'ensemble de leur problématique.

**« Lorsque l'aide à la jeunesse entre en piste, elle est souvent confrontée à des situations très complexes, à des jeunes qui se trouvent confrontés à de multiples difficultés »**

V.L. : La plupart des gens qui travaillent dans l'aide à la jeunesse savent bien cela et, tous les jours, sur le terrain, c'est ce qu'ils font. Mais jusqu'ici, il leur fallait dépenser beaucoup d'énergie pour pratiquer l'intersectorialité, car cette collaboration n'était pas « inscrite » quelque part. Maintenant, les différents acteurs doivent travailler ensemble – c'est écrit noir sur blanc dans ce qu'on appelle le "protocole d'accord de coopération" -, se retrouver autour

parmi lesquels le SAJ, qui leur permettrait de faire ça.

Je travaille dans l'intersectorialité depuis 1997 : je suis bien placée pour savoir que c'est un travail de dentelière, et une dentelière ne crée pas une nappe en une heure. Pour gérer au mieux la situation particulière d'un jeune, il faut aller à la rencontre des différents services, il faut se revoir plusieurs fois, il faut mettre les intervenants en confiance pour être dans une vraie coresponsabilité. Au-



Valérie Latawiec est conseillère en chef au Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) de Bruxelles.

**« On fait tous partie de cette grande chaîne tendue vers un même objectif qui est de venir en aide au jeune. On doit réfléchir à la situation ensemble, prendre des engagements communs »**

d'une table pour réfléchir à l'avenir d'un jeune dans une posture de coresponsabilité. On est, de manière plus structurelle, les maillons d'une même chaîne : les conseillers, les directeurs, les juges de la Jeunesse, les magistrats du Parquet, les membres de l'administration, les services d'hébergement, l'Aviq, etc., on fait tous partie de cette grande chaîne tendue vers un même objectif qui est de venir en aide au jeune. On doit réfléchir à la situation ensemble, prendre des engagements communs.

C.L. : Oui c'est ça : là où, avant, les pratiques intersectorielles étaient laissées à l'initiative des intervenants, désormais, elles s'inscrivent dans une politique structurée, institutionnelle. C'est un grand pas en avant, mais le chantier est évidemment loin d'être fini.

V.L. : Je dois quand même mettre un gros bémol par rapport à tout ce que nous avons dit plus haut. C'est effectivement très bien que les différents intervenants de terrain soient censés réfléchir ensemble. Mais pour cela, il faut que la confiance s'instaure. Et pour que la confiance s'instaure, il faut aller à la rencontre les uns des autres, il faut apprendre à mieux se connaître. Et pour faire cela, eh bien il faut du temps ! Or ce temps, sur le terrain, on n'en a pas plus qu'avant. On n'a pas dégagé du temps aux mandants (NDLR : c'est-à-dire les autorités qui confient une mission à des services ou intervenants pour apporter une aide spécifique aux jeunes et à leurs familles, lire l'encadré en p.)

jourd'hui, il y a un mouvement qui nous pousse en ce sens, c'est nécessaire et très chouette, mais concrètement, il manque encore les moyens pour nous permettre de l'ancrer dans notre pratique.

**Parlons justement des moyens de l'aide à la jeunesse : ils sont nettement insuffisants par rapport au nombre de jeunes à aider, non ?**

C.L. : Là aussi il y a des choses qui bougent. Le secteur a obtenu un refinancement sous les deux législatures précédentes (NDLR : c'est-à-dire sous l'autorité ministérielle de Rachid Madrane (PS) et ensuite de Valérie Glatigny (MR). Et maintenant, sous cette nouvelle législature (NDLR : l'aide à la jeunesse relève du portefeuille de Valérie Lescrenier, Les Engagés), le secteur a obtenu un nouveau refinancement. Ce n'est pas encore suffisant, mais dans le contexte budgétaire actuel, c'est quand même une grande victoire. L'aide à la jeunesse est une des seules administrations à avoir été refinancées. Mais bon, il est vrai qu'on sort de nombreuses années de sous-financement : on revient de loin...

V. L. : Sous cette législature, effectivement, on a obtenu un refinancement annuel de 9 millions d'euros, qui s'ajoutent au budget global de quelque 450 millions. Les responsables politiques semblent donc bien avoir pris la mesure de nos difficultés. Mais, comme l'a dit mon collègue, le secteur est sous-financé depuis 1991. Et donc, malgré la bonne volonté actuelle, on court toujours derrière les

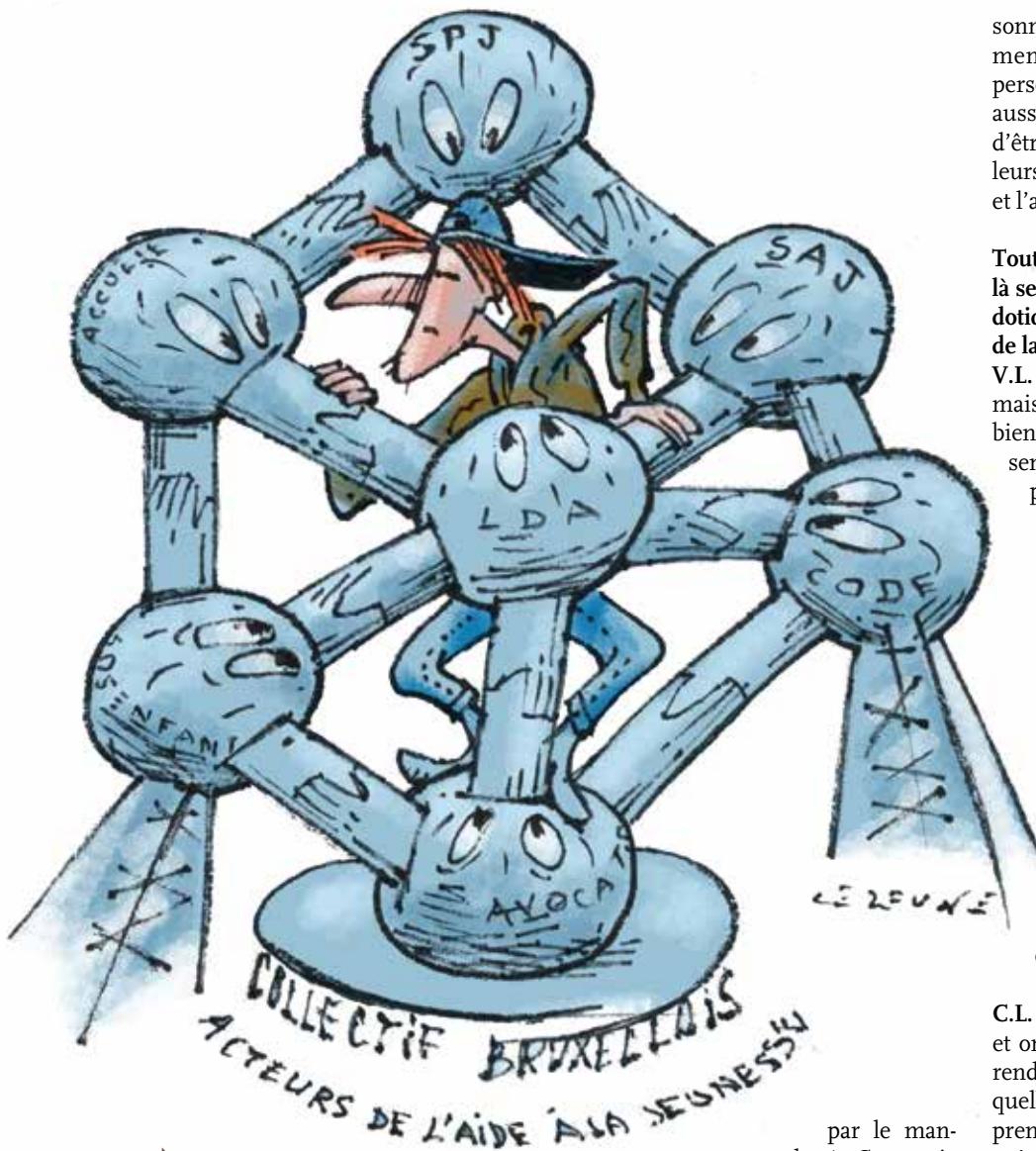


Cédric Lammens est coordinateur de zone.

moyens.

Mais quand on parle « moyens », on parle moyens financiers, certes, mais il faut aussi parler du nombre de places disponibles dans les services d'hébergement et des moyens humains. Bien sûr qu'on a besoin de davantage de places dans les services qui accueillent les jeunes, mais les places disponibles, ça ne suffit pas. Il faut surtout permettre aux services de remplir leur mission première, qui, outre l'hébergement du jeune, consiste à accompagner les parents et à soigner le lien entre l'enfant et sa famille. Et pour cela, il faut des moyens humains. Et de ces moyens, il en manque.

C. L. : On a augmenté la norme d'encadrement pour permettre aux services d'hébergement de travailler davantage ce lien. C'est essentiel, parce ↗



⇒ que sans cela, la sortie du jeune est retardée, ou elle est réalisée dans des conditions qui ne sont pas forcément adéquates. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais on a quand même des avancées concrètes.

Quand on prête l'oreille aux agents du terrain, tous s'accordent pour témoigner de la difficulté de leur boulot... Les gens qui travaillent dans le secteur de l'aide à la jeunesse souffrent, le burn-out n'est jamais loin...

V.L. : On ne va pas se raconter d'histoires : sur le terrain, ça reste compliqué. Travailler dans un Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) ou dans un Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), c'est un sacerdoce. Ça l'est aussi dans les services mandatés (NDLR : les services mandatés – les services d'hébergement par exemple – sont chargés de mettre en œuvre les actions en faveur du jeune décidées

par le mandant). Ce que je ressens néanmoins, et ça

c'est positif, c'est qu'il y a une prise de conscience de la pénibilité du travail, de la charge mentale des travailleurs, et l'expression d'un souci plus affirmé de veiller à leur bien-être. Par exemple : depuis deux ans, on a la possibilité d'organiser des *team building* pour soigner la cohésion au sein de l'équipe. Cela peut paraître anodin, mais ça fait vraiment du bien : dans ces métiers-là, on a besoin d'une grande solidarité entre nous. Un autre exemple : des espaces détente ont été créés dans les services. On peut se poser quand on a un moment difficile, pour en parler avec d'autres : c'est également important, surtout que la supervision individuelle des agents, vu leur nombre, est impossible à financer. Et puis, il y a un large choix de formations vraiment aidantes : gestion des émotions, assertivité, gestion du temps, etc. Tout cela permet au per-

sonnel de mieux supporter la charge mentale inhérente au travail. Le personnel d'encadrement bénéficie aussi de formations lui permettant d'être mieux outillé pour soutenir leurs équipes et prévenir le burn-out et l'absentéisme : c'est précieux.

Tout ce que vous venez d'énumérer là semble quand même bien anecdotique par rapport à l'immensité de la tâche...

V.L. : Cela peut paraître anecdotique, mais je vous assure que cela fait du bien au moral des troupes, qui se sentent considérées. Il faut aussi pouvoir souligner ce qui est positif. Cela dit, vous avez raison, ça ne suffit pas. Il y a une évolution sociétale qui me tracasse, et qui rend notre travail de plus en plus ardu. Je m'explique : les situations dans lesquelles se trouvent les jeunes pris en charge par les secteurs de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse sont de plus en plus complexes, elles exigent donc de plus en plus de temps et de moyens humains. Il faudrait vraiment objectiver cela.

C.L. : Une recherche est en cours, et on espère qu'elle permettra de se rendre compte que les situations auxquelles on est confrontés aujourd'hui prennent beaucoup plus de temps qu'avant. Une fois ce constat posé, il faudra définir des normes d'encadrement qui tiennent compte de cette évolution.

Autre chose : quand un agent tombe en maladie de longue durée, il n'est généralement pas remplacé, ou pas avant plusieurs années...

C.L. : C'est le problème général dans la Fonction publique : quand un agent part, il n'est pas nécessairement remplacé dans le service où il travaillait. Il est comptabilisé dans un « pot commun », et les remplaçants sont répartis et affectés là où les besoins sont les plus criants.

V.L. : Et puis, il y a les règles de procédure et d'engagement de la fonction publique qui sont longues et complexes. Chez nous, quand un agent s'absente de manière temporaire ou définitive et doit abandonner ses dossiers, cela implique que, du jour au lendemain, 250 familles qui se

retrouvent sans suivi. C'est ça, la réalité du terrain. Alors le ou la cheffe de service met évidemment des choses en place pour que chaque enfant, chaque famille continue d'avoir un suivi de qualité, mais il s'agit d'un véritable exercice d'équilibriste. Il faut bien se rappeler que le service d'aide à la jeunesse est un service public : il doit donc de prendre en compte toutes les demandes qui lui sont adressées. Le SAJ et les agents sont pris en étau entre cette mission de service public qui leur prescrit d'accueillir chaque demande des citoyens – et telle est en effet notre vocation –

et des gens mécontents et blessés par nos décisions. Certains nous accusent de placer abusivement, d'autres regrettent que nous laissions les enfants en famille ? Quoi qu'il en soit, nos décisions sont objectivées, motivées par l'intérêt de l'enfant. Des procédures de contestation existent. Les intéressés peuvent librement être accompagnés d'un avocat ? Notre métier est régi par un cadre légal qui insiste sur le droit des bénéficiaires.

**Le reproche le plus courant, c'est le temps d'attente anormalement long avant le démarrage d'une aide.**

ment : ce n'est pas une période de « vide » où rien ne se passe. Ensuite, si la famille du jeune ou le jeune lui-même ne collabore pas avec le SAJ, et si le jeune se trouve en situation de danger, alors nous en référons au parquet de la jeunesse pour saisir du tribunal de la jeunesse. Mais il est vrai que l'allongement des temps d'investigation est un risque, lié au manque de moyens humains dans nos services.

**A ce sujet-là, justement, les juges de la jeunesse se plaignent souvent d'un manque de collaboration de**

## **« Quand un agent s'absente de manière temporaire ou définitive et doit abandonner ses dossiers, cela implique que, du jour au lendemain, 250 familles qui se retrouvent sans suivi. C'est ça, la réalité du terrain »**

et les procédures de recrutement dans la fonction publique complexes, qui sont en décalage par rapport à la flexibilité qui est demandée à nos agents. Dans mon service du SAJ de Bruxelles, à la grosse louche, il manque 10 délégué.es (NDLR : les agents de terrain, qui se rendent là où se trouvent les jeunes qui ont besoin d'aide - dans les familles, les centres d'hébergement, etc.) pour que nous puissions fonctionner normalement.

C.L. : C'est pour cela que l'administration de l'aide à la jeunesse a mis sur pied des équipes mobiles de conseillers directeurs (NDLR : les chef.fes des services de protection de la jeunesse) qui peuvent venir en renfort dans les équipes où, par exemple, un malade de longue durée n'a pas été remplacé. On est aussi en train de finaliser une équipe de délégués mobiles (NDLR : les agents de terrain) qui pourront aller, par période de trois mois, dans certains services où les besoins sont les plus criants.

**Vous insistez sur la nécessité de garantir un suivi de qualité pour les jeunes. Quand on sonde les associations de familles qui sont aux prises avec le SAJ, beaucoup dénoncent un suivi défaillant...**

V.L. : Dans un domaine aussi sensible, vous allez toujours rencontrer des gens satisfaits de l'aide que nous apportons (ce n'est pas ceux qu'on entend le plus malheureusement),

V.L. : Je ne suis pas d'accord avec cette allégation ! A Bruxelles, on est à trois mois d'investigation pour un mineur en difficulté, à un mois pour un mineur en danger, et à 20 jours pour un cas urgent. Les indices qui nous permettent de qualifier la situation du jeune de « difficile », « dangereuse » ou « urgente » sont appréciés par le délégué en chef et le conseiller du dossier. Et cette période d'investigation est déjà, en soi, une période de travail et d'accompagnement.

**la part des agents de l'aide à la jeunesse, de leur manque de confiance à l'égard des juges, et des notes trop lacunaires qu'ils reçoivent, qui ne leur permettent pas de se faire une vue claire de la situation du jeune.**  
V.L. : J'avoue ne pas trop comprendre ce reproche. Sur quelle base les juges peuvent-ils estimer que nos notes sont lacunaires ? Nous avons notre éthique, et nous travaillons sous le sceau du secret professionnel. L'aide négociée est basée sur le partenariat.



## **MANDANTS ET MANDATÉS : PETITE LEÇON DE VOCABULAIRE**

Dans le secteur de l'aide à la jeunesse à Bruxelles, le terme «mandants» désigne les autorités qui confient une mission à des services ou intervenants pour apporter une aide spécifique aux jeunes et à leurs familles. Ces mandants incluent notamment les Conseillers de l'Aide à la Jeunesse (SAJ), les Directeurs de la Protection Judiciaire (SPJ) et les juges de la jeunesse. Ils sont responsables de définir

le cadre de l'intervention et de superviser sa mise en œuvre par les services mandatés. Par exemple, lorsqu'un jeune est en danger ou en difficulté, le mandant peut décider de mesures d'aide et confier leur exécution à un service agréé, tel qu'un Service d'Accueil et d'Aide Éducative (SAAE) ou un Service d'Aide et d'Intervention Éducative (SAIE). Le service mandaté est alors chargé de mettre en œuvre les actions

nécessaires tout en respectant les directives du mandant.

Il est important de noter que, bien que le terme «mandat» ait une origine juridique, son utilisation dans le secteur de l'aide à la jeunesse recouvre des réalités variées et implique une collaboration étroite entre le mandant et le service mandaté, chacun ayant des responsabilités spécifiques dans l'intérêt du jeune.

# aide à la jeunesse

La rapidité de l'aide est essentielle pour aider les jeunes en difficulté. En raison du manque d'effectifs dans l'aide à la jeunesse et de places en hébergement, la prise en charge tarde parfois trop.



→ riat avec la famille. La famille est la principale actrice de ce qui se joue pour le jeune, et on ne peut travailler avec elle que dans la transparence, dans la confiance. Et le corolaire de la confiance, c'est la confidentialité.

pas mettre dans cette note *tout* ce que nous ont livré les familles avec confiance. Ce serait leur manquer de respect. Au SAJ, l'approche est l'aide consentie ; notre action n'est pas basée sur la contrainte. Et ce n'est pas

solutions possibles. Mais il est vrai que le SAJ doit protéger une certaine confidentialité. Il faut le rappeler : tout le monde peut contacter le SAJ. Pour cela, il faut un minimum de confiance. Mais ces balises n'empêchent absolument pas le travail en commun avec la justice de la jeunesse et la protection de la jeunesse. Parmi les juges de la jeunesse, vos interlocutrices et interlocuteurs évoquent les situations qui ne se sont pas bien passées, des ratés dans la collaboration. Mais on ne dit pas assez que pour une situation où il y a eu un raté, il y en a 200 autres où la collaboration a bien fonctionné, où on a pu intervenir à temps, où la famille a pu être aidée. J'avoue que je suis fatigué de cela, car cela contribue à entretenir une mauvaise image du SAJ et peut décourager les gens de solliciter son aide. Si un juge considère qu'une note de synthèse n'est pas suffisamment complète, ça peut se régler facilement par un échange, une discussion : « Il me manque tel ou tel élément, pourquoi je ne les ai pas ? etc. » Mais si la méfiance règne, si un juge ou tout autre intervenant se sent dépossédé de quelque chose, s'il est convaincu qu'on sabote son boulot en lui cachant des choses, alors c'est fichu. C'est bien pour cela qu'à mes yeux il est indispensable de parler de tout cela autour d'une table, de nommer le fait que, peut-être, à un moment donné, en tant qu'intervenant, je me sens dépossédé, pas en confiance. On ne peut pas travailler en silo, chacun de son côté, c'est impensable, même si chacun, chaque fonction, chaque service, a ses balises méthodologiques et déontologiques propres.

**« Dans un domaine aussi sensible, vous allez toujours rencontrer des gens satisfaits de l'aide que nous apportons (ce n'est pas ceux qu'on entend le plus malheureusement), et des gens mécontents et blessés par nos décisions »**

Vous n'obtiendriez pas le même investissement de la part d'une famille si tout ce qu'elle confie au SAJ est destiné à être transmis au parquet, au juge. Mais cela ne veut pas dire que nous ne transmettons *rien* au juge - ou au directeur de la protection de la jeunesse : nous communiquons toutes les informations qui lui permettront de mener son travail à bien. Nos notes de synthèse ont toutes le même modèle : vous y trouvez l'anamnèse familiale, les solutions tentées, les mesures prises, les dangers identifiés, l'état de la collaboration, etc. Et nous remplissons toutes ces données. Mais nous sommes néanmoins tenu.es à un certain devoir de réserve : nous n'allons

parce qu'un dossier est transmis à un ou une juge de la jeunesse que nous devons tout à coup balayer d'un revers de la main tous les engagements que nous avons pris à l'égard de la famille. Notre travail, à l'aide à la jeunesse, comporte beaucoup de points communs avec les approches de la protection de la jeunesse et de la justice de la jeunesse, mais il est aussi très différent sur d'autres aspects, et notamment sur celui du lien aux parents.

C.L. : Dans les dossiers complexes, où l'aide volontaire cède le pas à l'aide contrainte, on travaille fatigusement ensemble à un moment donné, on échange les infos, on évoque les

Je ne répéterai jamais assez à quel point je suis convaincu de l'importance de ces lieux d'échange, de concertation que sont les comités de concertation intersectoriels (CCIS) : c'est la clé de la réussite de l'aide apportée aux jeunes et aux familles. Les CCIS favorisent la concertation et la collaboration entre tous les acteurs de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse (travailleurs sociaux, éducateurs, enseignants, etc.), de manière à améliorer leurs pratiques et coordonner leurs interventions : c'est vital.

**Et que dire du manque chronique de places en institutions ?**

CL : La ministre Valérie Lescrenier

a demandé à l'administration de travailler sur un outil de programmation. Il faut pouvoir objectiver les lieux où il faut créer des places. Cette objectivation va se faire sur la base des rapports des CCIS qui vont eux-mêmes être repris dans un rapport global, avec la cartographie actuelle des services existants, ce qui permettra de visualiser les zones en manque de tel ou tel service. Cela permettra à la ministre d'objectiver les besoins, et d'aller les défendre au gouvernement.

**V.L. :** On ne peut nier l'existence de listes d'attente, particulièrement longues pour ce qui est de l'hébergement en institution et en famille d'accueil. Leurs moyens ont récemment été augmentés, mais on a des années de retard, donc il reste un fameux fossé entre les besoins et les réponses qu'on peut y apporter. Mais dans les outils mis à la disposition des jeunes, il n'y a pas que les solutions institutionnelles : il existe toute une panoplie de services, tels les services ambulatoires d'accompagnement éducatif ou d'accompagnement psychoéducatif.

#### La situation à Bruxelles n'est-elle pas pire qu'en Wallonie ?

**V.L. :** La situation à Bruxelles est particulièrement délicate, à la fois en raison de la démographie, et aussi parce que le niveau socio-économique dans la capitale se dégrade plus rapidement que dans le reste de la Belgique. Or à Bruxelles, tout est plus cher, surtout dans l'immobilier, donc il est très difficile d'y créer des places d'accueil.

#### Si vous pouviez demander tout ce que vous voulez à la ministre

**Lescrenier, vous demanderez quoi ?**  
**V.L. :** Je lui demanderais de continuer à prendre en considération l'aide à la jeunesse avec tout ce qu'elle a d'essentiel, c'est-à-dire que ne jamais oublier qu'elle s'adresse aux enfants en difficulté et en danger : l'enfance doit rester une priorité politique ; Il faut également davantage de moyens pour soutenir les parents des jeunes enfants.

Nos services ont besoin de moyens pour mener à bien les missions qui sont les siennes.

**C.L. :** Je dirais à peu près la même chose : il faudrait revoir les normes d'encadrement pour qu'elles cor-

respondent à l'évolution des réalités dans la société et s'ajustent à la complexité croissante des situations. Le secteur a également – surtout – besoin de continuité : les engagements pris doivent perdurer au long terme. Il faudrait développer les équipes d'encadrement dans les services d'accompagnement et d'hébergement, de manière à pouvoir offrir un accompagnement et un soutien aux jeunes, mais aussi à leurs familles.

maternité voit cela, sent bien qu'il manque quelque chose aux parents pour être en lien avec leur bébé, mais ne peut rien faire pour éviter la sortie. On est là dans un entre-deux : il n'y a pas de raison d'interner la maman dans une unité mère-enfant psychiatrique ou la faire rentrer en maison maternelle avec son bébé, mais on aimerait bien quand même ne pas la lâcher si vite dans la nature. Je trouve cela violent, à l'égard

**« Tout le monde ici abat un travail monumental, dans des conditions très difficiles. Je rêve qu'un jour, ce travail soit reconnu pour ce qu'il apporte à notre société plutôt que reconnu pour ce qu'il a de formidable... »**

**V.L. :** Si j'avais une baguette magique, je ferais en sorte qu'un enfant qui doit être éloigné en urgence de son milieu familial – et tous les jours c'est le cas de deux jeunes en moyenne – ait une personne à ses côtés qui puisse vraiment l'entendre et l'accompagner dans ce moment particulièrement traumatisant. Quand, faute de lieu d'accueil adéquat, un bébé est « placé » à l'hôpital, seul dans une chambre, et doit y rester plus jours, voire plusieurs semaines, je vis cela très, très mal...

#### Les enfants parqués à l'hôpital, c'est un vrai scandale, non ?

**C.L. :** Certains de ces enfants en détresse médicopsychologique ont leur place à l'hôpital, en pédiatrie. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, les infirmier.e.s pédiatriques ne sont pas suffisamment outillé.e.s pour accueillir ces enfants de manière adéquate. On parle donc d'enfants « parqués », parce qu'ils sont pris en charge en hôpital pour des motifs « officiels » autres que médicaux.

**V.L. :** La philosophie de l'aide à la jeunesse, c'est de permettre le lien avec les parents. Aujourd'hui, une maman qui accouche doit sortir très vite de la maternité. C'est dommage, parce qu'il y a des situations où le lien entre un bébé et ses parents doit être travaillé, où il prend un peu plus de temps à s'installer. L'équipe de la

de l'enfant et à l'égard du parent : les premiers moments de la vie sont essentiels, il faudrait pouvoir disposer d'une latitude plus grande qu'aujourd'hui pour accompagner les parents et l'enfant.

#### Le mot de la fin ?

**V.L. :** Il y a quelque chose que j'ai vraiment envie de déposer. Les gens qui travaillent dans le secteur de l'aide à la jeunesse sont souvent critiqués, y compris dans des articles très bien écrits, et des reportages bien structurés, en apparence irréprochables. Loin de moi la tentation de critiquer les médias. Mais il faut bien se rendre compte que nous travaillons dans un domaine sensible, dans des situations souvent douloureuses pour les enfants et les familles. Par définition, nous intervenons là où les choses ne se passent pas bien. Nous prêtons donc particulièrement le flanc à la critique. Et les situations qui connaissent un dénouement heureux, on n'en parle jamais, car les gens satisfaits ne font généralement pas de bruit. Du coup, celles et ceux qui travaillent dans le secteur souffrent d'un manque de reconnaissance. Or, je peux vous affirmer que tout le monde ici abat un travail monumental, dans des conditions très difficiles. Je rêve qu'un jour, ce travail soit reconnu pour ce qu'il apporte à notre société plutôt que reconnu pour ce qu'il a de formidable... □

## « Il est urgent que le monde

Quoi de plus essentiel que de donner à un.e enfant en danger l'aide dont il ou elle a besoin pour devenir un adulte équilibré ? En Fédération Wallonie-Bruxelles, on est loin du compte. Le Collectif bruxellois des acteurs de l'Aide à la jeunesse réclame inlassablement davantage de moyens pour mener ses missions à bien.

Interview réalisée par Isabelle Philippon (CSCE)

**D**éborah Unger est avocate au barreau de Bruxelles, spécialisée en droits de la jeunesse. Elle préside également la Commission Jeunesse de la Ligue des Droits humains. Xavier Verstappen est assistant social : il dirige depuis plus de quinze ans l'ASBL Accueil familial, un service d'accompagnement des jeunes en famille d'accueil. L'une comme l'autre font partie des chevilles ouvrières du Collectif bruxellois des acteurs de l'Aide à la jeunesse. Ce dernier a été créé en novembre 2022 par les professionnels de terrain, confrontés au fait que, faute de moyens suffisants, la protection des enfants ne pouvait plus être convenablement assurée. Certaines avancées ont été réalisées au cours de ces trois dernières années, mais la situation du secteur reste encore très précaire. Regards croisés.

**Ensemble !** Le Collectif bruxellois des acteurs de l'Aide à la jeunesse s'est créé à partir d'un constat d'impuissance...

**Xavier Verstappen** : En effet, il est né de l'indignation de professionnels de terrain qui ne parvenaient pas à mettre en place un dispositif de protection autour d'enfants subissant des maltraitances en famille et qui avaient besoin d'être éloignés d'urgence de leur milieu familial. De leur impuissance face à toutes ces autres situations où l'intervention de ser-

vices d'accompagnement en famille ou l'hébergement du jeune dans un centre aurait été nécessaire tout de suite, et non deux ans plus tard... Cette réalité quotidienne était devenue insupportable : on a donc décidé d'unir les forces de tous les acteurs de l'Aide à la jeunesse - Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), Service de l'Aide à la Jeunesse (SA), magistrats, avocats, centres d'hébergement, services d'accompagnement, etc. -, et de créer ce Collectif afin de sensibiliser le monde politique à nos urgences.

**Déborah Unger** : Dans notre message, on rappelle systématiquement le fait que lorsqu'on éloigne un jeune de son milieu familial, le but de cet éloignement est de permettre de tisser des liens plus sains avec sa famille, d'œuvrer, dans la mesure du possible, à une réintégration réussie dans son milieu familial. Il est impossible de mener ce travail à bien dans des institutions qui sous-financées, en sous-effectifs. Quand on parle du manque de moyens, on parle de ça aussi. Obtenir une place dans un service d'hébergement pour un jeune, c'est une chose ; mais si, faute de personnel, ce service est incapable de mener un travail de réintégration en lien avec la famille, cela n'arrange rien, puisqu'on ne prépare pas la sortie du jeune de cette institution.

**X.V. :** Un autre élément essentiel de notre message, c'est que la situation à Bruxelles est très spécifique, en raison d'indices socio-culturels et économiques propres à la capitale. Bruxelles a besoin de davantage de moyens que les autres arrondissements. Un exemple très concret : en raison du prix de l'immobilier à Bruxelles, du prix des terrains et du niveau des loyers, on ne parvient pas à créer des places d'hébergement supplémentaires, et ce même si le gouvernement nous alloue l'argent pour le faire. Ces derniers mois, on a réussi à créer 12 places supplémentaires, mais on en a perdu bien davantage, à Bruxelles, ces vingt dernières années. Il faudrait trouver des terrains sur lesquels planter de nouvelles institutions d'hébergement facilement accessibles aux familles, et des locaux plus grands pour accueillir des services d'accompagnement plus fournis, et c'est extrêmement compliqué à Bruxelles.

Sous la précédente législature, la ministre Valérie Glatigny (NDLR : MR) nous avait assurés de son soutien : elle a essayé de conscientiser d'autres ministres à l'importance des collaborations transversales, en matière de logement par exemple, de mise à disposition de bâtiments inoccupés – il y en a, à l'armée notamment, dans certains ministères -, mais elle a eu zéro réponse.

Un autre problème est la hauteur de

**Obtenir une place dans un service d'hébergement pour un jeune, c'est une chose ; mais si, faute de personnel, ce service est incapable de mener un travail de réintégration en lien avec la famille, cela n'arrange rien**

# politique ouvre les yeux ! »

la population d'enfants à Bruxelles : elle a augmenté de quelque 200.000 unités au cours des vingt dernières années. Maintenant, la tendance est à la baisse, mais il faudra vingt ans pour qu'on ressente vraiment les effets de cette baisse.

**Par rapport à l'ensemble des moyens mis à la disposition du secteur de l'aide à la jeunesse, à combien estimez-vous la proportion qui devrait revenir à Bruxelles ?**

X.V. : Chaque fois qu'un gouvernement donne de l'argent pour l'aide à la jeunesse, Bruxelles devrait en recevoir au minimum un quart. On est loin du compte.

**Si on résume, les revendications du Collectif Bruxellois tiennent essentiellement en quatre points :**  
1/ augmenter le nombre de places en institutions et en familles d'accueil ;  
2/ augmenter les moyens humains pour accompagner ces jeunes, les encadrer et suivre leur évolution ;  
3/ augmenter les moyens humains pour accompagner les jeunes laissés au sein de leur famille, ainsi que leurs parents ; 4/ faire reconnaître les spécificités bruxelloises aux responsables politiques responsables du secteur. C'est bien cela ?

D.U. : Oui. Nos revendications sont ciblées. Cela ne veut pas dire que les besoins du secteur se limitent à cela, mais on n'est pas naïfs : on sait bien que l'on n'obtiendra pas tout ce qu'il faudrait. Nous avons donc décidé de nous concentrer sur les besoins absolument nécessaires, tout de suite, pour que le travail du secteur de l'aide à la jeunesse soit au minimum faisable.

Par ailleurs, en mai 2024, le Collectif s'est associé avec le secteur associatif, la Code (NDLR : la Coordination francophone des ONG actives dans le champ des droits de l'enfant) et – notamment - la Ligue des Droits humains (LDH) pour mener l'action baptisée « Je ne vote pas mais ma voix compte ! » : les citoyens étaient invités à placer une peluche à leur fenêtre pour témoigner de leur attention au respect des droits de l'enfant. Lors du rassemblement de clôture, les professionnel·les des secteurs



*Deborah Unger est avocate au barreau de Bruxelles, spécialisée en droits de la jeunesse, et Xavier Verstappen est assistant social et directeur de l'ASBL Accueil familial. Iels sont également deux chevilles ouvrières du Collectif bruxellois des acteurs de l'aide à la jeunesse.*

concernés par l'enfance et la jeunesse ont mis en lumière les situations de déni de droits dont les enfants sont victimes en Belgique, et revendiqué du monde politique qu'il mette ces droits au centre de ses préoccupations électorales.

**Sous la précédente législature, alors que le portefeuille de l'Aide à la jeunesse était entre les mains de la libérale Valérie Glatigny (et, en toute fin de législature, entre celles de Françoise Bertieaux qui lui avait succédé), le secteur a vu ses moyens augmenter, non ?**

X.V. : Concrètement, le minimum que nous demandions pour tenter de ressortir la tête de l'eau, c'était la création en toute urgence de 100 places supplémentaires en institution (sachant que cela reste nettement insuffisant pour réduire la longue liste d'attente), de 100 prises en charge supplémentaires pour assurer le travail d'encadrement des jeunes (et de leurs parents) laissés au sein de leur famille, et de 100 places nouvelles en familles d'accueil. Nous avons obtenu 12 places d'hébergement en institution, 50 prises en charge pour l'accompagnement en famille, et 60 places en famille d'accueil (dont certaines obtenues grâce au concours de Cap 48). C'est déjà ça, mais cela reste très en-deçà de nos besoins vitaux. De plus, il faut savoir que nous n'avons

obtenu aucun moyen supplémentaire pour assurer le suivi des enfants (et des accueillants) au sein des familles d'accueil, suivre leur évolution, maintenir le lien avec la famille, etc. Pour accompagner, sur le plan psycho-social, les jeunes placés en institution, nous avons obtenu un mi-temps supplémentaire par 15 jeunes.

**Et qu'avez-vous obtenu de Valérie Lescrenier (Les Engagés), la nouvelle ministre de l'Aide à la jeunesse ?**

X.V. : Valérie Lescrenier s'est engagée à pérenniser toutes les places et prises en charge obtenues sous la législature précédente. Sans cela, il nous serait évidemment impossible de nous engager dans l'aventure. Et pérenniser ces places, cela demande beaucoup de moyens. Le budget de l'Aide à la jeunesse a été réévalué de 9 millions d'euros en 2025, et ses moyens devraient encore croître chaque année à la faveur d'un plan quinquennal au sujet duquel nous ne voyons pas encore très clair.

Mais le constat reste néanmoins préoccupant. Que l'on prenne le problème par n'importe quel bout, ce que nous avons obtenu reste une goutte d'eau dans un océan de besoins. Du coup, la situation ne cesse de se dégrader : Julien Moinil, le procureur du roi de Bruxelles, estime à 400 le nombre de places en insti-

# aide à la jeunesse

« Je ne vote pas mais ma voix compte » : le thème d'une campagne de sensibilisation menée par le Collectif bruxellois des acteurs de l'aide à la jeunesse à la veille des dernières élections.



⇒ tutions qu'il faudrait créer de toute urgence dans la capitale...

Le même Julien Moinil a déclaré à la Chambre, en mars 2025, qu'un dossier « mineur en danger » avait été ouvert, quatre ans avant la fusillade, pour un des tireurs de Clémenceau, qui était alors victime de violences. Faute d'une prise en charge adéquate, le jeune en question est devenu délinquant...

X.V. : Oui, c'est bien ce que nous disons : à défaut d'aide au moment voulu, la situation dégénère...

D.U. : Les choses ne tournent pas toujours de manière aussi dramatique que ça, et il n'y a pas de lien de cau-

X.V. : Et ces conséquences ont la vie longue : des enfants abimés deviennent souvent des parents abîmés, qui vont se mettre dans des situations de précarité, développer des problèmes de santé mentale, etc. Et qui vont reproduire les mêmes problématiques...

Juste avant les dernières élections législatives, la Code, associée à l'Unicef et à la Coalition flamande des droits de l'Enfant, a rédigé un mémorandum à l'attention des responsables politiques. Il comprenait un large chapitre sur la thématique de la pauvreté, et on y retrouvait (notamment) les revendications de l'Aide à la jeunesse...

sont en raison de la précarisation des familles, de la pauvreté. Il y a aussi beaucoup de difficultés liées à des problèmes de santé mentale ou de santé « tout court », de scolarité, de situation administrative, etc. Les situations que nous prenons en charge sont liées à des problématiques très diverses. Aucune famille n'a de manière inopinée des problèmes de maltraitance ou des problèmes éducatifs : c'est toujours lié à d'autres difficultés qu'elle subit.

X.V. : Certains problèmes sont aussi liés à des quartiers spécifiques : les inégalités socio-économiques à Bruxelles sont énormes. Les problématiques sociétales sont très larges. Et nous, à l'aide à la jeunesse, on doit prendre en charge les enfants en mis en difficulté par toutes ces situations-là, sur lesquelles nous n'avons évidemment aucun pouvoir. Nous ne sommes pas naïfs : ce que nous demandons, au Collectif, ne va pas permettre de résoudre tous ces problèmes-là. Ce que nous réclamons, c'est ce dont on a absolument besoin pour que notre secteur puisse sortir la tête de l'eau.

Mais les mesures qui aident juste au bout de l'entonnoir, elles s'apparentent un peu à une emplâtre sur une jambe de bois, non ?

X.V. : Oui, tout à fait. L'aide qui arrive là, on peut considérer qu'elle arrive trop tard dans le processus. Mais c'est le propre de nos métiers que de se trouver à cet endroit-là, un peu comme le sont les services d'urgence ou de soins palliatifs d'un hôpital.

La situation des parents fragilisés ne risque-t-elle pas de s'aggraver encore sous l'Arizona ?

D.U. : Bien sûr ! On décide de supprimer les allocations de chômage au bout de deux ans maximum : nous, derrière cette mesure, on voit les familles – et donc les enfants - qui vont trinquer. Les économies qu'on va – peut-être – réaliser avec ce type de mesure, eh bien ce sont les familles les plus fragilisées qui vont en faire les frais. Et donc, ce sera autant de charges en plus pour le secteur de l'aide à la jeunesse, qui va devoir mobiliser une énorme énergie pour tenter de limiter les dégâts que provoquera inévitablement, sur les jeunes, la précarisation croissante de leurs parents.

Pour donner un autre exemple :

## Quand un problème se pose dans une famille avec un tout jeune enfant, la rapidité de l'intervention est essentielle. Si on laisse la situation se dégrader, alors l'éloignement de l'enfant de sa famille est souvent la seule solution

salité automatique entre maltraitance et délinquance. Mais il est certain qu'avant d'en arriver là, les jeunes vivent, dans l'écrasante majorité des cas, des situations de maltraitance, des difficultés sociales ou familiales. Ces jeunes sont abîmés, de plus en plus abîmés, avec les multiples conséquences qui en découlent.

D.U. : La pauvreté contribue grandement aux situations difficiles auxquelles sont confrontés les enfants. Dans notre secteur, on se trouve à la toute fin de l'entonnoir. Quand une situation arrive jusqu'à nous, c'est que l'aide n'a pas suffisamment bien fonctionné avant. La majorité des situations les plus dégradées le

## Dans notre métier, on rentre parfois le soir à la maison en se disant qu'on n'a pu faire ce qu'il fallait pour aider un jeune, et ça, ça use...

combien de fois les services de l'Aide à la jeunesse ne sont-ils pas mobilisés alors que les parents sont de très bonne volonté, mais qu'ils sont sur le point de perdre leur logement ?! Qu'est-ce qu'on va faire, face à cette situation ? Eh bien l'avocat.e, les services d'aide ou de protection de la jeunesse, l'équipe d'accompagnement, etc., tout le monde va appeler à gauche et à droite pour faire en sorte que ces parents puissent garder leur logement : en principe, ce n'est pas leur boulot, mais si les parents perdent leur logement, il est évidemment impossible de travailler sur les aspects psycho-éducatifs.

X.V. : Souvent, on est amenés à davantage gérer les problèmes personnels des parents - par exemple lorsqu'ils sont dépendants à l'alcool - qu'à faire ce pour quoi nous sommes mandatés, c'est-à-dire veiller à la reconstruction du lien entre le jeune et sa famille. Mais nous manquons cruellement de moyens.

**Quand on parle aux professionnels du terrain, tous nous disent que les mineurs danger ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin, et que dès lors les situations s'aggravent...**

D.U. : C'est vrai qu'il y a beaucoup de situations qui ne sont pas prises en charge alors qu'elles devraient l'être. Des parents ou des adolescents appellent au secours et ne reçoivent pas d'aide, en raison du manque d'effectifs ou parce que la situation n'est pas jugée prioritaire par les professionnels à ce moment-là. Cette inaction peut avoir des conséquences graves comme la désinsertion du jeune.

X.V. : Il y a clairement des jeunes qui ne sont pas secourus alors qu'ils sont en danger. Et au plus on attend, au plus l'état du jeune se dégrade...

**L'aide aux jeunes doit parfois intervenir dès la prime enfance : qu'en est-il des tout-petits à l'aide à la jeunesse ?**

X.V. : Il s'agit évidemment d'un volet essentiel, et très difficile, de notre travail. Contrairement à leurs aînés, les tout-petits n'ont pas accès à la parole. Quand un problème se pose dans une famille avec un tout jeune enfant, la rapidité de l'intervention est essentielle. Si on laisse la situation se dégrader, alors l'éloignement de



*Esteban, Isabella, Carmen : autant d'enfants en difficulté représentés par des peluches pour sensibiliser la population au sort des jeunes les plus fragiles.*

l'enfant de sa famille est souvent la seule solution. Cela dit, avec des parents vraiment trop peu structurants, séparer l'enfant de ses parents est parfois intéressant car cet événement peut pousser ces derniers à se mettre au travail, avec l'aide d'une équipe de professionnels, pour améliorer la situation. Mais là aussi, il faut agir intensément en famille, et avec une grande rapidité : à défaut d'avoir intégré les règles élémentaires, ces jeunes enfants peuvent devenir de petites bombes et développer des fragilités mentales. Or les services d'accompagnement intensif en famille destinés aux tout-petits sont débordés. On est passé de 12 à 18 prises en charge, mais Bruxelles n'a pas pris sa part car, sans savoir si l'augmentation du budget était définitive, il était impensable pour les services de déménager vers des locaux plus grands – et plus

chers - pour pouvoir accueillir ce personnel supplémentaire.

Depuis ces dernières années, on parle beaucoup d'« intersectorialité » à l'aide à la jeunesse. Qu'en pensez-vous ?

X.V. : Dans notre secteur, on se trouve très souvent à la croisée des chemins entre la santé mentale, le handicap, la délinquance, les jeunes en danger, etc. L'intersectorialité, c'est donc mon quotidien depuis trente ans, mais elle est de plus en plus prégnante et complexe : pour la plupart des jeunes auxquels mes services viennent en aide, il faut passer des tas de coups de fil, chercher la bonne filière, solliciter la collabo-

ration des un.es et des autres, dans différentes « spécialités ». Depuis peu, cette intersectorialité est institutionnalisée au sein de l'Administration de l'Aide à la jeunesse : tous les acteurs de terrain sont censés se connaître, se rencontrer, et parler ensemble des dossiers des un.es et des autres. En théorie, c'est parfait. Dans les faits, c'est juste impraticable, car nous manquons de personnel et de temps pour pouvoir faire cela. Pour pouvoir mener une vraie politique systématique d'intersectorialité, il nous faut plus de moyens, plus de temps, plus de personnes. Sinon, ce sont juste des beaux mots, mais rien qui soit de nature à nous faciliter la tâche dans nos réalités quotidiennes.

**On en revient toujours au manque de moyens et de personnel...**

X.V. : Oui, toujours. Il faut aussi ↗

⇒ savoir que, lorsqu'il y a des gens malades au sein du personnel de l'aide à la jeunesse, il est très difficile de les remplacer car les procédures administratives sont lourdes et que, dans la fonction publique, elles prennent beaucoup de temps. Cette situation est évidemment inadmissible, quand on voit l'impact que cela peut avoir

sur l'accompagnement d'un jeune et de sa famille.

De plus, on ne recrute pas facilement dans le secteur, non seulement parce que le métier est réputé difficile mais parce que, en plus, les diplômes qui y donnent accès sont trop limités. Et puis, quand on recrute des nouvelles personnes, celles-ci ne restent

parfois que peu de temps. On est régulièrement confrontés à des cas de maltraitance, à de la violence, à de l'extrême pauvreté, et cela engendre un stress intense. Dans notre métier, on rentre parfois le soir à la maison en se disant qu'on n'a pu faire ce qu'il fallait pour aider un jeune, et ça, ça use... □

## « Le secteur de l'aide à la jeunesse n'est pas abandonné à son sort. »

Valérie Lescrenier, ministre de l'Aide à la jeunesse (Les Engagés) au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ambitionne de rendre les outils à disposition du secteur pour aider les jeunes en difficulté plus performants et mieux adaptés. Interview.

Isabelle Philippon (CSCE)

**E**nsemble ! Vous êtes ministre de l'Aide à la jeunesse au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et, au sein du gouvernement wallon, vous avez hérité du portefeuille du Tourisme. Drôle de mélange de compétences, non ?

**Les jeunes en danger ne deviennent pas tous délinquants, loin de là »**

Valérie Lescrenier : Au sein du gouvernement de la FWB, en plus du portefeuille de l'Aide à la jeunesse, j'ai aussi endossé des compétences en matière d'Enfance et de Jeunesse, ce dont je me réjouis car c'est très cohérent. Et au sein du gouvernement wallon, je suis chargée d'une autre compétence – les infrastructures

d'accueil de la petite enfance - cohérente par rapport à mes compétences communautaires. Tout cela fait sens pour moi.

Par ailleurs, à l'échelon wallon, je suis également ministre du Patrimoine et du Tourisme. Pourquoi ce portefeuille ? Je vous rappelle que j'ai une formation d'économiste et qu'avant d'arriver dans ce gouvernement, je travaillais dans le secteur du tourisme (NDLR : Valérie Lescrenier a été directrice de la fédération touristique de la province de Luxembourg entre 2018 et 2024).

**L'Aide à la jeunesse, c'est donc pour vous une découverte...**

On ne va pas se le cacher : je n'étais pas familière de l'Aide à la jeunesse. Mais j'aime découvrir, apprendre, m'engager, et je trouve ce secteur extrêmement important. C'est pourquoi, dès mon entrée en fonction, en été 2024, je suis allée le plus possible sur le terrain pour entendre, comprendre, voir comment s'articulent

toutes les structures de l'Aide à la jeunesse. Ce secteur utilise un jargon particulier : pas facile de s'y retrouver, entre tous ces acronymes et toutes ces structures. J'ai dû apprendre, et accepter de bugger parfois (*sourire*). Maintenant, ça va. J'ai aussi veillé à m'entourer, au sein du cabinet, de collaborateurs issus du secteur.

**Ce ne doit pas être confortable d'être ministre d'un secteur dont les difficultés et les besoins sont énormes, alors que les gouvernements, à tous les échelons, n'ont pas précisément la fibre sociale...**

L'accord de gouvernement est très ambitieux pour ce qui est de l'Aide à la jeunesse. C'est un des rares ministères en faveur desquels le gouvernement a dégagé des moyens complémentaires. Certes, ces moyens ne sont pas démesurés au regard d'une part des besoins du secteur, mais ils sont néanmoins tout à fait bienvenus : le budget de l'Aide à la jeunesse atteignait 458 millions d'euros, et on

lui a ajouté 9 millions. Un élément de comparaison qui montre l'importance que l'on accorde à ce secteur : il « pèse » plus de 460 millions, pour 60 millions tout juste pour le budget du Tourisme...

**Ces moyens supplémentaires seront-ils pérennes ? Parce que s'il s'agit d'un *one shot*, les institutions ne vont pas s'engager dans des nouveaux projets dont elles ne pourront pas assumer le coût par la suite...**

Ces moyens seront pérennes – c'est essentiel ! Mon souhait est qu'ils augmentent au vu des besoins. Bien sûr, on connaît la situation budgétaire de la Fédération. Mon cabinet a mis au point un plan quinquennal en faveur de l'Aide à la jeunesse, que j'ai présenté aux parlementaires début mars 2025. Il contient une série de mesures et de priorités, et il a été bien accueilli par le secteur.

**Quels sont les points-clés de ce plan quinquennal ?**

J'ai pu me rendre compte, sur le terrain, du rôle essentiel que les professionnels de terrain jouent auprès des jeunes en difficulté. Je suis très sensible au manque de moyens humains dans le secteur, et il faut donc affecter les moyens supplémentaires de la manière la plus optimale. Chaque réponse doit être individua-

gime ouvert et/ou fermé, des jeunes en conflit avec la loi) ou dans les autres institutions qui prennent en charge les jeunes que l'on a jugé bon d'éloigner de leur milieu familial, il faut que cela s'accompagne d'autres outils. Il ne suffit pas de créer davantage de places. Il faut que tout le reste suive. Dans cette perspective, nous avons renforcé la norme d'accompagnement psychosocial au niveau de ces services résidentiels généraux : elle est passée d'un trois-quarts à un équivalent temps plein (ETP) pour 15 jeunes. Le renforcement des troupes qui accompagnent les jeunes est essentiel, parce qu'il faut travailler le lien avec leur famille biologique, et qu'on n'y arrive pas toujours, faute de moyens humains.

Le plan quinquennal prévoit en outre, dès cette année, 2,3 millions supplémentaires dans le budget, pour recruter plus de 60 équivalents temps plein pour renforcer les services d'aide et de protection de la jeunesse : ce point est fondamental pour apporter de l'air aux équipes.

**Les professionnels de terrain estiment que ce renforcement est loin d'être suffisant, vu les besoins du secteur...**

Ce ne sera effectivement jamais suffisant... Pour objectiver les besoins, nous avons commandé un cadastre



clair. Cela dit, une fois encore, il faudra voir, avec les professionnels du secteur, comment articuler au mieux les actions et les outils pour accompagner ces jeunes en conflit avec la loi. Certains jeunes en conflit avec la loi doivent bien entendu passer par un IPPJ car ils ont besoin d'une réponse très ferme, mais il y a de nombreux autres outils pertinents et porteurs de sens qui sont trop peu utilisés des magistrats.

Cette étude va permettre d'objectiver tout cela, de relever l'ensemble des moyens existants et la manière dont ils sont utilisés. Elle nous permettra d'orienter la création de nouvelles prises en charge et suivis là où c'est le plus nécessaire et le plus optimal.

Julien Moinil, le procureur du Roi de Bruxelles, a relevé qu'un des auteurs des fusillades à proximité de la station de métro Clémenceau d'Anderlecht, à la fin de l'hiver dernier, avait eu un dossier ouvert pour mineur en danger auprès de l'Aide à la jeunesse et que, faute d'avoir reçu une aide adaptée dans les temps, il était tombé dans la délinquance. Il dit également qu'il manque au moins 400 places en institutions, et que cela revient à laisser des jeunes en danger à l'abandon. Il a même ouvert une information judiciaire contre X pour "abstention coupable". Que répondez-vous à cela ?

Permettez-moi d'abord de rappeler que sur vingt jeunes pris en charge par le secteur, un seul est en conflit avec la loi : les jeunes en danger ne deviennent pas tous délinquants, loin de là. Mais bien sûr, je suis d'accord pour estimer qu'il faut investir davantage dans la prévention pour évi-

**Valérie Lescrenier, ministre de l'Aide à la jeunesse : « Vu le contexte budgétaire, le secteur de l'aide à la jeunesse n'a franchement pas été dédaigné. »**

## Imaginons qu'un jeune doive être placé en IPPJ et qu'il n'y ait pas de place disponible : ne pensez pas que ce jeune est laissé à lui-même !

lisée et spécifique en fonction du jeune qui est accompagné, de son histoire, de son caractère, de son environnement : pour pouvoir aider au mieux un jeune, il faut avoir une vue globale de tous ces éléments. J'entends souvent dire, par exemple, qu'il faudrait créer davantage de places dans les institutions qui hébergent et accompagnent les jeunes, et je ne dis pas que ce n'est pas le cas. Mais, si l'on crée de nouvelles places (NDLR : appelées « nouvelles prises en charge ») dans les institutions, que ce soit en Institutions publiques de protection de la jeunesse/IPPJ (NDLR : les IPPJ accueillent, en ré-

des besoins du secteur de l'aide à la jeunesse, tant pour ce qui est des professionnels qui travaillent avec ces jeunes et les familles, que pour ce qui concerne les places pour les jeunes eux-mêmes bien sûr.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les IPPJ – car on entend souvent dire qu'il faut y créer d'urgence des places –, l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) va également mener une recherche pour objectiver les besoins du secteur. Elle devrait être finalisée d'ici à un an et demi, mais des étapes intermédiaires nous permettront déjà d'y voir plus

## « “Ce n'est pas suffisant” : à chaque mesure que l'on prend pour aider le secteur, vous allez pouvoir opposer cela »

⇒ ter que des jeunes se retrouvent dans de telles situations. On doit créer de prises en charge, je le sais : notre objectif est d'en créer au minimum 500 d'ici à la fin de la législature.

J'ai rencontré le procureur du roi, on a eu l'occasion de débattre de ces enjeux. Je lui ai dit que les moyens dont on disposait ne seraient de toute façon pas suffisants au regard des besoins, et qu'il fallait veiller à les affecter au mieux. Le procureur du roi insiste fort sur la nécessité de créer de nouvelles places en IPPJ, mais il faut savoir qu'en cas de situation d'urgence pour des faits de délinquance grave, il y a toujours des places disponibles. Parce qu'il ne faut pas que des jeunes en conflit avec la loi soient laissés dans la nature avec un sentiment d'impunité. Mais imaginons qu'un jeune doive être placé en IPPJ et qu'il n'y ait pas de place disponible : ne pensez pas que ce jeune est laissé à lui-même ! On active d'autres outils en attendant qu'une place en IPPJ se libère. Ces outils ne sont peut-être pas ceux que les juges envisagent de prime abord, mais le jeune n'est pas « abandonné ». Il faut aussi avoir présent à l'esprit que le placement en IPPJ n'est pas la seule réponse possible, ni toujours la plus adéquate. Mais pour y voir clair, il faut prendre la situation du jeune dans sa globalité.

**Tous les professionnels du secteur mettent en avant la complexité croissante de l'accompagnement des jeunes qui, de plus en plus, se trouvent confrontés à des problématiques multiples : délinquance, santé mentale, handicap, problématiques propres aux parents, etc. Ces situations rendent la prise en charge extrêmement compliquée...**

A chacune de mes visites sur le terrain, cette réalité ressort de manière évidente : j'en suis donc bien consciente. C'est pourquoi, sur la base d'une étude commandée à l'Université de Liège la législature précédente, nous objectivons les besoins par rapport à la complexité des

prises en charge. Pour savoir dans quelle direction nous devons évoluer, là aussi, il faut d'abord objectiver la situation.

### Faut-il vraiment besoin d'une étude pour confirmer ce que l'on sait déjà ?

Si on ne priorise pas un minimum les actions et les outils à mettre en œuvre, on risque de partir dans tous les sens. Cela dit, nous ne sommes pas restés les bras ballants jusqu'ici. En décembre dernier, avec Yves Coppieters, le ministre en charge de la Santé et de l'Aviq (l'Agence pour une vie de qualité, notamment en charge du handicap), on a rencontré l'Union des conseillers et directeurs de l'Aide à la jeunesse. J'ai aussi rencontré les magistrat.es, avec des représentant.es de l'Aviq, de l'Aide à la jeunesse et de l'ONE (Office national de l'enfance), dans le but d'élaborer un guide de procédures transversales encadrant l'aide à apporter à ces jeunes qui se trouvent à la croisée des secteurs. Nous travaillons encore, dans ce cadre, à un projet concret de centre en Brabant wallon, situé dans un bâtiment de l'Aviq, qui pourra accueillir six à huit jeunes aux problématiques multiples et complexes, et ce dès 2026.

### Six à huit places : une goutte d'eau par rapport aux besoins...

Je sais : vous pouvez réagir comme cela à chaque avancée que je vous annonce. Nous ne pouvons avancer que pas à pas. De nouveau, on ne réglera pas le problème en se contentant de créer de nouvelles places : cette intersectorialité doit désormais traverser toutes les pratiques du secteur, tous

les outils, l'ensemble des politiques qu'on va développer.

**Sous la précédente législature, on a instauré le Conseil communautaire intra-sectoriel (CCIS), qui réunit régulièrement des représentant.es de différents métiers de l'Aide à la jeunesse et de diverses institutions, précisément pour encourager cette intersectorialité. Mais les professionnels du secteur nous disent qu'ils manquent de temps et de moyens humains pour réellement apprendre à se connaître... Ce CCIS ressemble donc plus à un nouveau « bazar » qu'à une réelle avancée...**

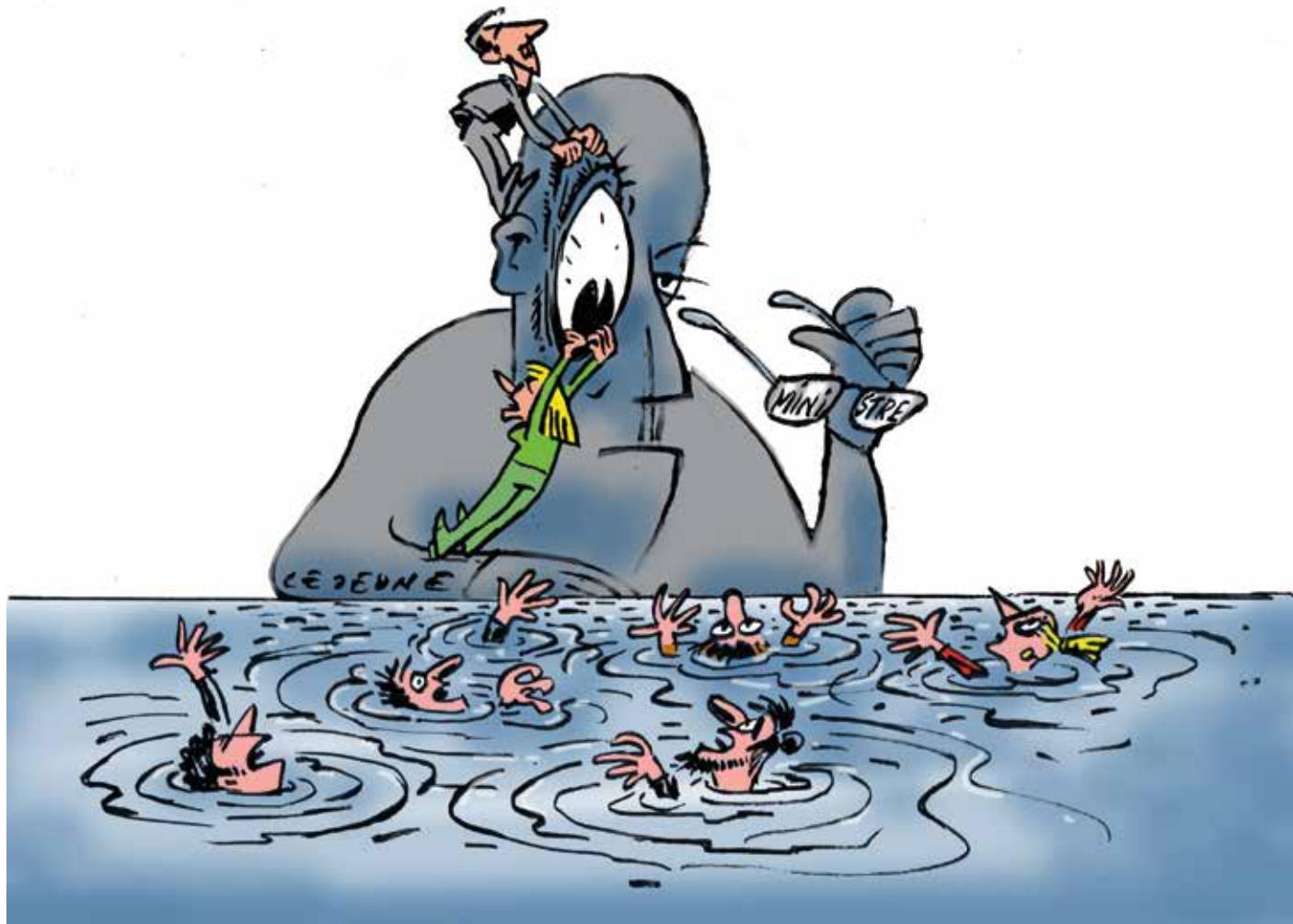
Moi je crois qu'il est essentiel de se rencontrer mais, aussi, d'avoir une feuille de route, un cap, de travailler à l'intérieur d'un périmètre clair et défini : cette instance consultative doit savoir ce que l'on attend concrètement d'elle, et vice-versa. Je suis à la disposition de cette structure pour rediscuter avec ses membres de leur rôle, de leur mission, de leurs attentes. Je ne suis absolument pas adepte des grands-messes dans lesquelles chacun perd son temps.

**Les acteurs du terrain mettent aussi en évidence la difficulté du travail, le turn-over du personnel, la difficulté de recruter de nouveaux collaboratrices et collaborateurs, la lenteur des procédures visant à remplacer les agents malades, etc.**

Pour tenter de soulager quelque peu les difficultés vécues par les professionnel.les du terrain, nous avons augmenté le budget pour les formations et l'intégration des jeunes recrues. Il est important que le personnel du secteur soit mieux outillé pour, par exemple, affronter l'agressivité verbale ou comprendre les logiques du narcotrafic.

Cela dit, il est vrai que les procédures de remplacement des malades de longue durée dans la Fonction publique – ce n'est pas propre au secteur de l'Aide à la jeunesse – sont longues et fastidieuses. C'est le cas dans l'ensemble de la Fonction publique.

## « Il y a partout une dynamique positive, une volonté de favoriser la réintégration des personnes les plus précarisées »



Vous avez également évoqué les difficultés du recrutement. Il est vrai que pour pouvoir travailler à l'aide ou la protection de la jeunesse, il faut évidemment avoir les qualifications requises, et les « bons » diplômes : il ne faut pas brader les compétences et les qualifications des personnes qui s'engagent dans ce secteur. Mais je pense néanmoins qu'il faudrait pouvoir élargir l'éventail des diplômes donnant accès au secteur, afin de pouvoir recruter plus facilement.

Je veux donc pouvoir travailler sur ces deux points – les remplacements et le recrutement -, en collaboration avec Jacqueline Galant, ma collègue en charge de la Fonction publique, pour accélérer les procédures et aussi pour élargir la base de recrutement.

#### **Vous avez un calendrier pour tenter de résoudre ces problèmes ?**

On fait au plus vite ! Je trouve qu'au niveau de l'Aide à la jeunesse, depuis le début de cette législature, on a déjà fait un formidable travail en concertation avec le secteur. On doit mener plusieurs combats de front, on ne va pas tout résoudre en une fois : on a une législature entière pour avancer.

**En imaginant que le personnel malade soit effectivement remplacé, et qu'il soit possible de recruter au sein d'une population plus large de diplômé.es, il n'en restera pas moins que les moyens humains et financiers continueront de manquer cruellement dans le secteur...**

Je ne suis pas magicienne : j'ai un budget qui, au lieu d'avoir été réduit, a été affecté de moyens complémentaires, et ça c'est plutôt une chance dans le contexte actuel. Cela reste bien sûr insuffisant. À tout moment, on va devoir poser des choix, et choisir, c'est difficile...

Cela dit, tout n'est pas qu'une question d'argent. On veut également favoriser la mobilité du personnel au sein de l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse : les gens qui le souhaitent doivent pouvoir bouger. Enfin, il y a tout le volet formation et encadrement du personnel, abordé plus haut. J'ai été fort marquée par les propos de conseillers de l'Aide à la jeunesse qui témoignaient du fait que beaucoup de jeunes travailleurs motivés, arrivés avec plein d'espoirs et de convictions, déchantaient rapidement, faute d'encadrement et d'accompagnement suffisants, et quittai-

taient le secteur. Ce sera également le rôle du renfort « inspection » : quatre ETP seront affectés à des missions visant à tirer les équipes vers le haut, les encadrer par rapport à tous les défis qu'elles rencontrent, les remobiliser autour des outils et des procédures les plus pertinentes.

J'ai aussi beaucoup entendu, sur le terrain, que les générations Z, les jeunes qui font leur entrée sur le marché du travail, hésitent à rejoindre le secteur en raison des difficultés du métier...

Il s'agit là d'une tendance générale : les mentalités ont bien évolué. Les années Covid sont passées par là, les individus ont pris conscience de l'importance d'un meilleur équilibre entre la vie de famille et la vie professionnelle. C'est plutôt sain je trouve. Cela dit, la vie professionnelle doit aussi avoir du sens. En tant que ministre de l'Aide à la jeunesse, même s'il s'agit d'une fonction très compliquée, même si je manque d'heures de sommeil, je sais pourquoi je me lève. Quand je vois, par exemple, ces professionnels qui travaillent au sein de Services résidentiels généraux et autres services que j'ai visités, quand ↗

⇒ je vois comment ils parviennent à outiller, à armer les jeunes qui y sont placés, je peux vous dire qu'ils trouvent une gratification dans ce qu'ils font.

Mais bien sûr que le boulot est dur, et bien sûr qu'il y a des échecs. Je suis bien consciente de la nécessité, dès le début de leur prise de fonction, de sensibiliser les jeunes professionnels aux multiples et délicats enjeux de leur métier, de les entourer, de leur expliquer les outils auxquels ils peuvent avoir recours, de les former, de les soutenir, les accompagner. Et j'espère que les nouvelles places que nous avons sécurisées, celles qui seront créées et les autres outils que nous allons déployer vont contribuer à apaiser le secteur.

**Parmi les pistes qui seraient utiles pour soulager le secteur, certains évoquent les familles d'accueil professionnelles, qui existent aux Pays-Bas mais sont inexistantes chez nous...**

On va les mettre en place chez nous aussi : 24 places en familles d'accueil

en danger, des jeunes qui traînent dans les rues et n'introduisent pas toujours de demande d'asile, et qui sont autant de victimes potentielles du trafic de drogue, de la prostitution, etc. : le secteur de l'aide à la jeunesse doit effectivement se préoccuper de leur sort, ce qu'il fait, à concurrence des trois millions d'euros inscrits à cette fin au budget de l'Aide à la jeunesse. J'estime qu'à un moment, il faudra qu'on revoie les modalités de prise en charge des Mena, et que l'on clarifie ce qui est du ressort de l'Aide à la jeunesse et ce qui est du ressort du fédéral.

Pour ce qui est de la problématique des locaux, il est vrai que le prix de l'immobilier à Bruxelles constitue un problème : il est difficile de créer de nouvelles places dans la capitale, en raison du prix des immeubles et des terrains. Mais je pense que du bâti public, dont certains bâtiments laissés vides actuellement, pourraient être exploités, valorisés. Il y a des partenariats possibles avec les communes et les CPAS, par exemple, et d'autres partenariats publics-privés. Des solu-

posées afin de limiter l'impact négatif de cette nouvelle mesure : tout se tient. Mais je ne vais pas parler au nom du ministre de l'Emploi...

**Votre parti, Les Engagés, participe bien au gouvernement fédéral ; il a donc dû donner son accord à cette mesure...**

Évidemment que mon parti fait partie de ce gouvernement ! La limitation des allocations de chômage vise aussi à permettre à chacun de retrouver sa place dans le marché de l'emploi. Travailler doit devenir plus incitatif : un boulot doit offrir des revenus supérieurs aux allocations de chômage. Il n'est pas normal que des personnes qui veulent travailler et ont des compétences se voient contraintes de rester au chômage car, en raison des pièges à l'emploi, travailler leur coûterait plus cher que de rester au chômage. C'est d'autant moins normal qu'il y a plusieurs secteurs en pénurie. Il faut mettre en branle toute une dynamique à plusieurs composantes : fiscale, d'accompagnement, de remise à l'emploi, de formation. Tout doit être activé simultanément. Sans quoi, effectivement, un certain nombre de bénéficiaires des allocations de chômage vont rester sur le bord de la route.

**Les professionnels de l'Aide à la jeunesse nous ont dit que les enfants des parents que l'on aura encore davantage précarisés avec cette mesure, que ces enfants, donc, vont trinquer, et que tout cela va déboucher sur des problématiques encore plus lourdes que le secteur devra prendre en charge.**

Je n'aime pas cette idée d'une sorte de fatalité. Il faut tout faire, au contraire, pour ne pas reproduire inlassablement les mêmes modèles, des parents au chômage toute leur vie, et leurs enfants après eux. D'où la nécessité d'offrir aux jeunes de ces familles précarisées et éloignées de l'emploi de meilleurs outils, de meilleurs accompagnements, de leur montrer qu'il y a moyen de changer de manière de voir, changer de culture. Il faut casser les chaînes et faire en sorte que ces jeunes soient le mieux armés et le mieux épaulés possible pour avancer dans leur parcours de vie. Et, une fois de plus, le secteur de l'Aide à la jeunesse n'est pas le seul concerné là-dedans : tout le monde, et toutes les politiques, sont impliquées... □

## **Il faut tout faire pour ne pas reproduire inlassablement les mêmes modèles, des parents au chômage toute leur vie, et leurs enfants après eux »**

professionnelles seront prochainement créées. L'appel à projet est lancé, nous attendons les candidatures. L'idée n'est certainement pas de concurrencer les familles d'accueil bénévoles, mais de répondre à des besoins nouveaux. Ces familles professionnelles vont accueillir des jeunes de moins de 14 ans en conflit avec la loi, ou des jeunes aux prises avec des problématiques multiples et complexes.

**A Bruxelles, les difficultés du secteur de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse semblent encore plus aigües qu'ailleurs : pourcentage élevé de population précarisée, présence de Mineurs non accompagnés (Mena), difficultés d'implanter de nouveaux services et d'institutions en raison du coût de l'immobilier, etc.**

Vous avez évoqué la problématique des Mena. Parmi eux, il y a des jeunes

tions existent, j'en suis convaincue, et je vais tenter d'en trouver.

**La décision du gouvernement fédéral de limiter les allocations de chômage à deux ans vous paraît-elle de nature à lutter contre la précarisation et la pauvreté ?**

La lutte contre la pauvreté est un combat transversal, qui doit faire partie des objectifs de l'ensemble des politiques que l'on mène, à tous les niveaux et tous les échelons de pouvoir, et dans tous les secteurs. Je trouve qu'il y a partout une dynamique positive, une volonté de favoriser la réintégration des personnes les plus précarisées.

Quant à la limitation des allocations de chômage dans le temps, cette décision n'est pas venue de rien, comme ça, de manière abrupte : elle participe d'une dynamique. Il ne faut pas isoler cette mesure de toutes les mesures d'accompagnement qui vont être pro-

# Une journée au Service d'aide à la jeunesse de Bruxelles

Le quotidien des équipes du SAJ sont rythmées par les visites à domicile des jeunes – et des familles – qui vivent une situation difficile, les réunions dans les locaux du service, à Molenbeek, avec les jeunes et leurs parents pour formaliser les programmes d'aide, la permanence téléphonique et les réunions d'équipe. Une constante : les situations auxquelles est confronté le personnel sont délicates, singulières et souvent douloureuses.

Isabelle Philippon (CSCE)

**U**n lundi matin de printemps maussade, nous arrivons dans les locaux du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) de Bruxelles, implantés dans un quartier animé de Molenbeek, non loin du Canal Charleroi-Bruxelles et à un jet de pierres de la station de métro Delacroix. Valérie Latawiec, conseillère au SAJ de Bruxelles, nous accueille dans son bureau lumineux et coloré, au deuxième étage du bâtiment. Sa semaine démarre sur des chapeaux de roue : « Aujourd'hui, j'enchaînerai les réunions et les rencontres avec des familles, et ce jusqu'aux environs de 21h. Je devrai aussi me pencher sur le cas de cette jeune fille qui s'est défenestrée hier et se trouve entre la vie et la mort. La charge émotionnelle, dans notre boulot, est inouïe. On a à faire à des enfants en détresse, des parents fragiles, les enjeux sont énormes. Nous ne sommes que des êtres humains, et pourtant nous n'avons pas droit à l'erreur. Nous sommes bien conscients de cela, et nous faisons tout ce que nous pouvons pour aborder chaque cas sans idée préconçue, et en tentant d'identifier les compétences des parents et de nous appuyer sur leurs forces pour les aider à gérer mieux la situation, dans le seul but d'œuvrer dans l'intérêt de l'enfant. Des familles en colère parce que nous avons décidé de placer leur enfant, bien sûr qu'on en trouve, et c'est tout à fait compréhensible. Des jeunes qu'on n'a pas pu aider de la manière la plus efficace possible, parce qu'il n'y avait pas de solution d'hébergement immédiate, par exemple, il y en a aussi. Mais il

*y a aussi – surtout – des milliers de situations que nous avons contribué à améliorer, des milliers d'enfants et de familles que nous avons aidées. »*

## Un douloureux déficit de reconnaissance

Nous évoquons le reportage « Investigation » de la RTBF diffusé le 24 mars 2023 (1) : il a manifestement laissé des traces. « Dans le secteur qui est le nôtre, ce sont les gens en colère qui contactent les médias, pas les personnes satisfaites. Et donc, chaque fois qu'un article sort dans la presse écrire ou qu'un reportage audiovisuel est diffusé sur les ondes, c'est toujours l'aspect négatif, les erreurs que l'on nous impute, et les difficultés vécues par les familles et les jeunes en lien avec nos services qui sont placés sous les feux des projecteurs. Finalement, le plus difficile à gérer, pour nous, ce ne sont pas les familles et les jeunes : qu'ils jugent leurs interactions avec nos services difficiles, ça se comprend, comme nous comprenons aussi la violence verbale qu'ils manifestent parfois, vu la situation difficile dans laquelle ils se trouvent. Mais les professionnels - avocats, médecins, journalistes – qui nous jugent à l'aulne des possibles ratés et des cas difficiles dont ils ont connaissance, sans rien savoir de la réalité de notre travail quotidien : pour nous, c'est cela le plus violent. Nous en sommes venus à nous méfier de tout le monde, en particulier des journalistes, toujours prompts à dénoncer des dysfonctionnements, à choisir l'angle le plus "vendeur", sans réellement s'intéresser à notre travail. »

Notre interlocutrice attendrait-elle de nous que nous « réparions » l'image du SAJ ? « Nous avons le sentiment que vous ne venez pas ici avec une idée déjà toute faite, mais avec l'intention d'observer, d'écouter, de rendre compte du déroulement d'une journée de travail pour nos équipes, des personnes engagées et très soucieuses de bien faire, que nous encadrions du mieux que nous pouvons mais qui sont souvent en sous-effectifs. Là il nous manque d'équivalent de dix temps plein - malades longue durée, femmes enceintes et jeunes mamans qu'on ne remplace pas : vous pensez bien que cela complique considérablement notre travail. Bref : tout ce que nous attendons de vous, c'est que vous racontiez une journée au SAJ de Bruxelles. »

**« On a à faire à des enfants en détresse, des parents fragiles, les enjeux sont énormes »**

Verrons-nous des jeunes, leur famille ? « Cela aurait été trop difficile d'organiser cela : le contact avec les jeunes et les familles est délicat ; la présence de journaliste introduit fatallement un biais, influence les comportements. J'ai choisi de laisser les familles en-dehors de ça. »

⇒ Nous entamons donc notre journée aux côtés des travailleurs et travailleuses du SAJ de Bruxelles, pour mieux comprendre les activités qui se déroulent « au bureau ». Nous ne les accompagnerons pas sur le terrain, durant leurs visites aux familles, ni n'assisterons à l'élaboration d'un programme d'aide volontaire que la conseillère coconstruira avec des jeunes et des familles dans l'intimité de son bureau accueillant. Notre expérience sera donc fatallement parcellaire.

Quelques morceaux choisis d'une journée au SAJ de Bruxelles.

## « C'est difficile à supporter »

L'immersion commence par un choc. Dans un bureau, deux déléguées téléphonent à tous les services résidentiels d'urgence pour voir si des places se sont libérées. Ce lundi (« comme souvent »), ces appels s'avéreront décevants : la liste d'attente des jeunes qui devraient être éloignés de leur milieu familial restera aussi longue que la veille. Parmi ces enfants en attente de solution (« depuis trois semaines ! »), un gamin de 14 ans qui subit des violences de la part de ses parents, et deux bébés placés à l'hôpital

## « Nous ne sommes que des êtres humains, et pourtant nous n'avons pas droit à l'erreur »

tal faute de mieux : « *La maman a quitté l'hôpital avec son grand garçon venu lui rendre visite avec le papa, et toute la famille, venue de France, a disparu...* » « *Certains enfants pour qui une solution devrait intervenir en urgence doivent parfois subir leur situation pendant trois semaines, voire davantage, faute de place* », explique Anne (prénom d'emprunt, comme tous ceux qui figurent dans ce reportage). *C'est difficile à supporter émotionnellement...* »

## Les traces de coups de Rachid

Quelques bureaux plus loin, Sylvie est de permanence téléphonique, comme trois autres de ses collègues. Tous les matins entre 9 et 12h, elle prend les appels de celles et ceux - parents, autres membres de la famille, voisins, responsables d'école, médecins, etc. - qui vivent une situation compliquée ou sont témoins d'une

situation pour laquelle ils estiment qu'une intervention du SAJ serait nécessaire. Les premières sonneries retentissent : Abdel explique que Rachid (*tous les prénoms ont été modifiés*), son fils de 9 ans, a brossé l'école pour se réfugier chez lui, son papa (il est séparé de la maman, et ce n'était pas son temps de garde), en déclarant qu'il ne voulait plus retourner chez sa maman. « *Rachid a des traces de coups sur le dos* », explique Abdel. Sylvie questionne, apaise, explique qu'elle va détailler la situation à sa déléguée en chef, et puis qu'elle rappellera avec une première piste de solution. Direction le bureau de Marie, la déléguée en chef chargée de traiter les situations exposées par le biais de la permanence téléphonique. Première opération : voir si la situation est déjà connue du SAJ, ou pas. « *Grâce au système d'encodage, nous voyons s'il y a un dossier ouvert. Si c'est le cas, alors la demande est confiée à la personne qui,*



## LE SAJ DE BRUXELLES, PORTE D'ENTRÉE DE L'AIDE CONSENTE

Face aux situations de danger ou de difficultés vécues par certains enfants et leurs familles, le Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) de Bruxelles agit comme premier maillon d'un accompagnement fondé sur le consentement, la co-responsabilité et la négociation. Retour sur ses missions, ses chiffres et ses pratiques.

### Une aide fondée sur le dialogue

Le SAJ s'adresse à tout enfant en danger ou en difficulté, mais aussi à ses proches confrontés à des défaillances éducatives ou parentales. Il intervient à la demande de toute personne concernée (parents, jeunes, professionnels, citoyen « lambda »). Le principe fondamental est celui de l'aide consentie : un programme d'accompagnement est négocié avec les bénéficiaires, formalisé pour un an maximum et régulièrement évalué. Chaque jeune dès 12 ans y participe activement, assisté d'un avocat si nécessaire.

### Une permanence spécialisée

Depuis 2023, chaque SAJ doit organiser une permanence spécialisée. À Bruxelles, l'équipe comprend un conseiller, deux délégués en chef et douze délégués, dont quatre affectés aux urgences. Leur rôle : analyser les demandes, orienter les situations et filtrer celles qui relèvent de l'aide spécialisée. En 2024, 2.910 demandes d'aide ont été traitées. Environ un tiers des demandes justifient l'ouverture

d'un dossier ; les autres sont réorientées vers les services de première ligne (centres PMS, CPAS, etc.).

### Accompagnement et formalisation

En 2024, le SAJ de Bruxelles suivait 1.874 dossiers, parmi lesquels des situations de danger, d'urgence ou de difficulté. L'accompagnement prend la forme d'un programme coconstruit, pouvant impliquer des services mandatés (Services d'Actions Psycho-Socio-Éducatives/SAPSE, Service Résidentiel Spécialisé/SRS, Service d'Accueil et d'Aide Éducative en milieu ouvert/SAAJ, etc.) ou des collaborations (écoles, hôpitaux, psychologues, etc.). L'objectif est d'assurer un suivi coordonné, respectueux des droits de l'enfant et de sa famille.

### La judiciarisation en dernier recours

Lorsque l'aide consentie n'est pas possible et que le danger persiste, le SAJ peut saisir le Parquet de la jeunesse, voire solliciter une décision de placement d'urgence. En 2024, 375 demandes de judiciarisation ont été enregistrées. Un système de garde est en place pour assurer la continuité de la protection, y compris les week-ends.

### L'enfant au centre du dispositif

Le SAJ accorde une place centrale à la parole du jeune : il peut être reçu seul, accompagné de la personne de son



chez nous, est en charge de ce dossier. Dans le cas contraire, nous appliquons la procédure propre aux nouvelles demandes. » Rachid et sa maman sont déjà connus du SAJ, mais le dossier date de plusieurs années et a été refermé depuis plus de six mois, ce qui constraint le service à considérer cette demande-ci comme une nouvelle demande. Marie et Sylvie réfléchissent ensemble aux meilleurs conseils à donner au papa. « A la permanence téléphonique, explique Marie, nous jonglons en permanence entre deux états : l'urgence qu'il y aurait éventuellement à agir, et la nécessité, avant tout, de tenter de calmer les choses. Le plus souvent, dans un premier temps, nous

orientons les personnes vers des services de première ligne ou, le cas échéant, vers le tribunal de la famille, ou encore vers l'Aide juridique si nous estimons qu'une des parties prenantes a besoin d'un avocat. »

Une petite explication s'impose : par services de « première ligne », on entend notamment les Services d'aide en milieu ouvert (AMO) - ils travaillent avec les jeunes dans leur milieu de vie (famille, école, quartier) et proposent un accompagnement éducatif ou social -, les services de santé mentale, les maisons de jeunes, les CPAS, les ASBL à vocation sociale, SOS Enfants, etc. Ces

services, accessibles librement, se distinguent des services spécialisés (ou de « deuxième ligne ») tel le SAJ, dont l'intervention ne peut se faire que sur décision administrative. Hélas, ces services sont eux aussi fortement sous tension et ne parviennent pas toujours à répondre rapidement aux demandes d'aide...

## Le nécessaire accord de toutes les parties

Revenons au cas de Rachid : Marie – Sylvie est d'accord avec son analyse – préconise de conseiller au papa de se rendre chez un.e pédiatre avec l'enfant pour faire constater les coups, avant de se rendre à la police ↗

choix, et bénéficie d'un droit d'accès à son dossier. La transparence, la confidentialité et le secret professionnel sont garantis. En l'absence de collaboration, et si un danger est avéré, le SAJ sollicite l'intervention de la justice.

### SAJ et aide consentie – SPJ et aide contrainte

Le SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) est dirigé par une conseillère ou un conseiller de l'aide à la jeunesse. Il intervient soit à la demande des intéressés, soit à la suite d'inquiétudes qui lui sont communiquées par des personnes ou des services extérieurs. Si le SAJ juge effectivement que la situation dans laquelle se trouve le jeune est difficile, ou encore que ce dernier se trouve en danger, il propose une aide au jeune et à sa famille. Il s'agit d'un processus d'aide consentie, qui requiert la participation active du jeune et de ses proches.

Il est des situations où, malgré un danger réel constaté par la (ou le) conseillère de l'aide à la jeunesse, la famille du jeune concerné n'est pas disposée à adhérer aux propositions d'aide qui lui sont formulées. Dans ces cas, l'intervention du Tribunal de la jeunesse est généralement requise pour imposer une mesure d'aide (aide contrainte). La situation diffère alors selon que l'on se trouve en Wallonie ou à Bruxelles.

En Wallonie, le **Service de Protection de la Jeunesse (SPJ)**, dirigé par une directrice ou un directeur de l'aide à la jeunesse, est chargé de mettre en œuvre les décisions

du Tribunal de la jeunesse. Le SPJ assure par ailleurs l'accompagnement des jeunes délinquants (NDLR : dans le jargon, on parle de jeunes qui ont commis un « fait qualifié infraction », c'est-à-dire un délit) qui ont été jugés par le Tribunal de la jeunesse.

Dans l'arrondissement de Bruxelles en revanche, c'est le ou la juge de la jeunesse en personne – les magistrats de la jeunesse ont donc davantage de latitude à Bruxelles qu'au sud du pays - qui met en œuvre sa décision, avec l'appui des agents du SPJ de Bruxelles.

### IPPJ et EMA pour les jeunes ayant commis un délit

Les **Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ)** – il y en a six en Fédération Wallonie-Bruxelles) ont pour objectif d'accueillir, en régime ouvert ou en régime fermé, des jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction (NDLR : un délit), sur décision du juge de la jeunesse.

L'objectif du travail réalisé par les IPPJ est de permettre une réflexion sur les actes commis et leurs conséquences sur les victimes, de permettre aux jeunes d'acquérir une meilleure image d'eux-mêmes et de préparer leur réinsertion sociale, scolaire et professionnelle.

Notons aussi l'existence d'**Équipes Mobiles d'Accompagnement (EMA)**, qui assurent l'accompagnement, au sein de leur milieu de vie, des jeunes poursuivis pour un fait qualifié infraction, dans le cadre d'une alternative à un placement ou suite à un placement en IPPJ.

## UNE ARCHITECTURE À TROIS TÊTES

Le SAJ fonctionne selon une organisation en trinôme : une conseillère ou un conseiller (le « mandant administratif »), un.e délégué.e en chef et un.e délégué.e de terrain. Lorsque la demande est validée, le dossier passe entre les mains d'un autre trio, qui assure le suivi : la ou le conseiller pilote l'intervention, la déléguée ou le délégué est présent sur le terrain, et le ou la conseillère adjointe agit en lien direct avec la famille pour négocier le programme d'aide. Les mesures peuvent aller du simple soutien éducatif à un placement temporaire, en passant par un accueil en famille ou un hébergement en service résidentiel spécialisé. Le tout dans un cadre volontaire, sauf en cas de désaccord profond ou de danger imminent.

⇒ pour faire une déclaration, et enfin de s'adresser à SOS Enfants pour demander de l'aide face aux maltraîances physiques de la maman. « Ce dossier va peut-être nous revenir par la suite », précise Marie. Soit, par exemple, parce qu'un des parents de Rachid nous rappelle en sollicitant de l'aide, soit encore parce que quelqu'un de SOS Enfants s'adresse à nous par rapport à ce cas, en jugeant nécessaire une intervention administrative de deuxième ligne. Imaginons que le papa de Rachid ou SOS Enfants revienne vers nous, et que, après une période d'investigation, nous estimions l'intervention du SAJ nécessaire : dans ce cas, le dossier passera entre les mains d'un.e des délégué.es de suivi, qui sera chargée de construire un projet d'aide avec Rachid et sa famille. J'insiste sur le fait que, dans ce cas, il faut l'accord de toutes les parties, puisqu'il s'agit d'une aide négociée, à laquelle tous les intéressés doivent consentir. C'est cela, parfois, la difficulté. Imaginons que la maman ne soit pas prenante : dans ce cas, si nous estimons que Rachid est en danger, nous devrons en référer au parquet, qui saisira un juge de la jeunesse. »

Mais nous n'en sommes pas là : Sylvie rappelle le papa, qui se trouve au commissariat de police avec Rachid et sa grand-mère, et a déjà fait constater les coups par le médecin. Elle le félicite pour sa démarche, et lui suggère aussi d'appeler SOS Enfants pour faire évaluer la situation de maltraitance, et de contacter le centre psycho-médicosocial (PMS) de l'école de Rachid. « Si vous trouvez que Rachid n'est pas en sécurité chez sa maman, ajoute Sylvie, je vous conseille

de dire à la police que vous avez décidé de garder Rachid chez vous malgré le jugement du tribunal, et d'expliquer la raison. Ensuite, prévenez également la maman. C'est important que le juge dispose de toutes les informations pour la suite. Il reviendra sans doute vers nous pour nous demander d'intervenir. »

### L'école inquiète pour Jordan

Quelques minutes plus tard, un autre appel entre à la permanence. La maman de Jordan, 8 ans, explique que son fils ne veut plus aller chez son papa qui en a pourtant la garde partagée depuis le divorce, voici trois ans : « Il pleure, fait des crises de colère, et ça se ressent aussi à l'école, qui voit bien ses difficultés. C'est d'ailleurs la directrice de l'école qui m'a demandé de prendre contact avec vous. » Sylvie pose patiemment des questions pour mieux comprendre la situation, récolte le maximum d'information, tente de rassurer la maman. Ensuite, direction le bureau de Marie, pour le debrief. « Si l'école est inquiète pour Jordan, c'est d'abord à elle, ou au centre PMS, de demander une réunion avec les parents, estime Marie. Ensuite, à l'école ou au PMS de prendre contact avec nous. Nous pouvons d'ores et déjà suggérer à Madame de demander à son

avocate d'introduire une demande de changement de garde auprès du tribunal de la famille. Si elle estime que son fils n'est pas en sécurité lorsqu'il est chez son papa, elle peut aussi se rendre à la police pour signifier qu'elle garde l'enfant chez elle, et expliquer la raison, et aussi prévenir le papa. »

### « Ma femme est lunatique »

Retour dans le bureau de Sylvie, qui réceptionne un nouvel appel. Il s'agit cette fois de Philippe, dont la femme a quitté la maison, avec les deux enfants de 5 et 7 ans. « On s'est remis en couple depuis, mais chacun chez soi. Mais ma femme est lunatique : un jour elle est calme, l'autre jour, agressive. Je me demande si le mieux ne serait pas de la laisser tranquille, pour que je lui manque, et que ce soit elle qui revienne. Mais dans ce cas, est-ce que je ne me mets pas dans mes torts, par rapport aux enfants ? » Sylvie s'inquiète de savoir comment vont les enfants, écoute patiemment, ose quelques conseils : « Les enfants ont besoin de cadre et de sécurité. Si vous hésitez à vous remettre en couple, il faudrait décider – vous pouvez vous faire aider par un.e professionnelle pour cela – d'un système de garde formel : c'est important pour le bien-être des enfants. » « Les problèmes



Parfois, en raison du manque de places en institution, les enfants ne peuvent pas être aidés comme ils le devraient.

*de couple évoqués ici ne concernent pas du tout le SAJ, sourit Sylvie en raccrochant. Nous recevons beaucoup d'appels de ce genre, qui ne nous concernent pas mais qui monopolisent néanmoins beaucoup de temps et d'énergie. Cela fait partie du job de la permanence. »*

La matinée sera encore émaillée d'appels téléphoniques qu'il faudra gérer, en concertation avec Marie. A chaque fois, les difficultés du jeune sont liées à des difficultés du couple parental : « *Les parents qui se déchirent oublient trop souvent l'intérêt de l'enfant. Ils sont aveuglés par leur conflit.* »

## Le soutien du groupe, pour tenir le coup

Un peu après-midi, l'équipe présente dans les locaux se retrouve à la cafétéria pour casser la croûte et papoter. On discute de tout et de rien, des vacances à venir, de la famille et, aussi, de l'une ou l'autre visite compliquée effectuée au domicile d'une famille : « *Je me suis fait accueillir par trois pitbulls hurlants et la bave aux lèvres* », « *Le père saoul m'a ouvert, et il n'était pas vraiment content de me voir* », « *L'appartement était jonché de crottes* », etc. Le quotidien pour ces délégué.es souvent jeunes, majoritairement des jeunes femmes, et qu'on ne peut s'empêcher d'estimer peu armées pour affronter pareilles situations. On pose le plus délicatement possible la question : « *Comment vous sentez-vous le plus souvent, quand vous arrivez au domicile d'une famille ?* » La réponse fuse : « *Le plus difficile, et cela arrive souvent, c'est quand les parents nous disent qu'on n'est pas légitimes.* »

L'après-midi est bien entamée, voici que sonne l'heure de la « réunion d'échanges de pratique » (REP). Une fois par quinzaine, les membres de l'équipe des délégué.es se réunissent en groupe d'une dizaine de personnes (il y a deux groupes). Le but est de discuter ensemble de certaines situations, des vécus difficiles, d'obtenir l'aide du groupe et, plus particulièrement, de Rana, déléguée en chef du « pôle suivi » qui, comme son nom l'indique, gère le suivi des dossiers ouverts : « *Ce soutien du groupe est indispensable pour tenir le coup, car on se sent quand même souvent seule ou seul dans ce boulot.* »

Autour de la table, le groupe, disposé en cercle, est formé de sept femmes et de deux hommes. La réunion com-

mence par un tour de paroles : comment a-t-on vécu les deux semaines qui viennent de s'écouler ? quelle est l'humeur du moment ?

Après cette prise de température, Marie embraie en évoquant une maman de trois enfants (5, 4 et 2 ans) hébergée en maison d'accueil maternel. « *La maison maternelle dit que les enfants ne vont pas bien, et la maman se sent dépassée, harcelée. Je ne sais trop quoi faire.* » Le groupe questionne, demande des compléments d'informations, discute de la meilleure approche possible pour aider la maman sans déborder sur les responsabilités de la maison maternelle. La décision est prise de contacter l'assistante sociale de l'institution pour voir, avec elle, ce que l'on pourrait mettre en place pour étayer la position de la maman et faire en sorte que les enfants aillent mieux.

## Les crises d'angoisse de Kevin

Ana enchaîne avec la situation de Kevin, 11 ans, qui fait de grosses crises d'angoisse la nuit et éprouve sa maman qui, faute de sommeil, ne parvient pas à chercher du travail et délègue beaucoup à ses parents, les grands-parents de Kevin, à qui elle reproche en même temps de prendre trop de place dans sa vie et sa relation à son fils.

Jos évoque le cas de Naïma, 15 ans, violée par son grand-frère, lequel est protégé par les parents. Naïma craint d'expliquer les choses clairement : seul son psychologue et moi sommes au courant de la situation. « *Je ne peux pas travailler la situation ni confronter les parents à la situation si Naïma reste dans le silence* », se désole Jos. Une situation délicate, puisque Jos est tenu au secret professionnel et ne peut éventer le secret de Naïma sans son accord. Naïma a rendez-vous chez son psy cet après-midi : en accord avec elle et le psy, Jos s'invitera en visio à la réunion, afin de répéter à Naïma que, si elle veut recevoir de l'aide par rapport à la situation avec son frère, elle devrait accepter que ses parents soient mis au courant du problème.

## Antony, 13 ans, dealer

Phil parle d'Antony, 13 ans, qui *deale* de la drogue durant la nuit, s'est déjà fait interpeller deux fois par la police qui s'est contentée de le ramener à la maison et de prévenir la maman. « *Il a tout le profil d'un délinquant, mais*

*comme il n'est pas officiellement "diagnostiqué" comme tel, on ne peut pas mobiliser autour de lui les outils adéquats, déplore Phil. Il faudrait pouvoir l'éloigner de son quartier, à Anderlecht, le mettre hors de portée de ceux qui l'ont recruté.* » « *Voici une situation typique où ce serait à la justice d'intervenir, avant qu'il ne soit trop tard pour Antony : il faudrait lui signifier clairement qu'il est hors des clous et que cela doit cesser avant qu'il ne soit majeur*, souligne Rana. *Dans le contexte actuel, le SAJ ne peut malheureusement rien faire, pas plus que le SPJ d'ailleurs. Du coup, Antony reste livré à lui-même, ce qui est la pire des choses.* »

## La maman refuse l'accès à son domicile

Le cas d'Abdel (4 ans) est évoqué. Abdel, qui présente des difficultés d'apprentissage et de langage, est le plus jeune d'une fratrie de trois enfants. Les deux aînés (11 et 13 ans) ont été placés par un juge, car la maman a refusé le programme d'aide consentie malgré les difficultés rencontrées par la famille. Les visites à domicile, censées assurer le suivi d'Abdel, ne se passent pas bien. La maman ne donne pas accès à son domicile. Laura se sent impuissante et en colère contre la maman. Rana questionne : « *Imagine un peu ce qu'il se passe dans la tête de cette maman, qui est fragile et dépassée, et dont deux de ses enfants ont été placés. On peut bien comprendre qu'elle n'ait pas vraiment envie de nous ouvrir sa porte...* »

« *La réunion ne va pas nécessairement permettre de trouver des solutions à toutes les situations compliquées, mais elle va permettre aux participant.es de se décharger, de se réassurer, d'éviter la culpabilisation ou la frustration de l'impuissance* », souligne Rana.

Les solutions, on l'aura en effet constaté tout au long de cette journée, s'imposent rarement d'elles-mêmes. Le quotidien des délégués du SAJ est fait de questionnements, de remises en question, de tâtonnements, de discussions. Comprendre avant tout, en évitant les jugements, afin d'agir au mieux de l'intérêt de l'enfant. « *Au mieux* » : on n'a pas dit « *parfaitement* » car, dans cette matière si délicate et compliquée, la perfection n'existe pas... □

(1) <https://auvio.rtb.be/media/investigation-investigation-3014146>